

SuperSonic Imagine  
Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

TALENZ ARES AUDIT  
26, boulevard Saint Roch  
B.P. 278  
84011 Avignon cedex 1  
S.A.S. au capital de € 131 922  
706 621 590 R.C.S. Avignon

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Nîmes

ERNST & YOUNG et Autres  
1025, rue Henri Becquerel  
CS 39520  
34961 Montpellier cedex 2  
S.A.S. à capital variable  
438 476 913 R.C.S. Nanterre

Commissaire aux Comptes  
Membre de la compagnie  
régionale de Versailles

## SuperSonic Imagine

Exercice clos le 31 décembre 2019

### Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

A l'Assemblée Générale de la société SuperSonic Imagine,

#### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société SuperSonic Imagine relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 17 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

#### Fondement de l'opinion

##### ■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

##### ■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014 ou par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

## Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

### ■ Evaluation des frais de développement capitalisés

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le montant net des frais de développement du groupe s'élève à M€ 15,8 au regard d'un total bilan de M€ 45,7. Le groupe immobilise les dépenses engagées dans le cadre du développement de ses produits lorsqu'elles remplissent les critères prévus par la norme « IAS 38 – Immobilisations incorporelles ». Ces frais de développement sont essentiellement composés de frais de développement des versions V3 à V12/Ultimate d'Aixplorer ainsi que de dépenses immobilisées au titre de la nouvelle génération d'échographe Aixplorer Mach 30 et Mach 20.</p> <p>La note 3.4 de l'annexe aux comptes consolidés décrit les modalités de l'inscription à l'actif des frais de développement ainsi que celles retenues pour leur amortissement et leur test de perte de valeur. Comme décrit dans cette note, les frais de développement sont immobilisés lorsqu'ils remplissent les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ le groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;</li><li>▶ le groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé ;</li><li>▶ il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au groupe ;</li><li>▶ les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.</li></ul> <p>Les développements capitalisés sont amortis de façon linéaire sur la durée de vie estimée du produit.</p> <p>Un test de perte de valeur est réalisé sur la valeur nette comptable des frais de développement immobilisés et amortis en cas d'indice de perte de valeur.</p>	<p>Dans le cadre de notre approche d'audit, nos travaux ont consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▶ examiner les travaux réalisés par le groupe pour déterminer l'éligibilité à l'activation de dépenses de développement et analyser leur conformité avec la norme IAS 38 ;</li><li>▶ réaliser des tests de détails sur un échantillon de factures et de feuilles de temps afin d'apprécier le caractère activable des montants sélectionnés et leur rattachement aux projets immobilisables ;</li><li>▶ apprécier les principes et modes d'amortissement des frais de développement ;</li><li>▶ apprécier, notamment par entretiens avec la direction, les principales données et hypothèses sur lesquelles se fonde la détermination de la durée d'amortissement ;</li><li>▶ examiner les modalités des tests de perte de valeur sur les frais de développement, et les modalités de calcul de leur valeur d'utilité. Nous avons examiné la cohérence des prévisions des flux de trésorerie avec les budgets établis par la direction ;</li><li>▶ étudier le caractère approprié des informations fournies dans les notes 3.4 et 8 de l'annexe aux comptes consolidés.</li></ul>

Nous avons considéré que l'évaluation de ces frais de développement à l'actif du bilan et la détermination de leurs modalités d'amortissement et de perte de valeur est un point clé de l'audit en raison de leur importance significative dans les comptes du groupe et du jugement nécessaire (i) à l'appréciation du caractère immobilisable des dépenses de développement, et (ii) à la détermination des estimations et hypothèses utilisées pour déterminer la durée d'amortissement des frais de développement et leur absence de perte de valeur.

## ■ Reconnaissance du chiffre d'affaires

Risque identifié	Notre réponse
<p>Au 31 décembre 2019, le chiffre d'affaires du groupe s'élève à M€ 26,4.</p> <p>Il est composé de la vente de matériels d'imagerie médicale ultrasonore Aixplorer et Mach 30 et 20, ainsi que des activités de service (principalement maintenance, mises à jour, extensions de garantie).</p> <p>Selon les modalités décrites dans la note 3.17 de l'annexe aux comptes consolidés, le revenu généré par la vente de matériel est reconnu au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison du matériel.</p> <p>Le revenu des activités de service est reconnu sur la période lorsque le service a été rendu et que le recouvrement de la créance apparaît assuré de manière raisonnable.</p> <p>Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l'allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.</p> <p>Nous avons considéré que la reconnaissance du chiffre d'affaires est un point clé de l'audit en raison de son montant significatif dans les comptes du groupe, de la diversité et du volume des contrats existants entre le groupe et ses clients, et parce qu'un contrôle interne effectif est important pour assurer l'exhaustivité et l'exactitude des produits.</p>	<p>Notre approche d'audit sur la reconnaissance du chiffre d'affaires inclut à la fois des tests sur le contrôle interne et des contrôles de substance sur les comptes en eux-mêmes.</p> <p>Nos travaux relatifs au contrôle interne ont porté principalement sur l'analyse des termes contractuels, la facturation, et la comptabilisation du chiffre d'affaires. Nous avons examiné les procédures de contrôle interne que le groupe a mises en place dans ce domaine et la politique générale de reconnaissance du chiffre d'affaires, et testé les contrôles clés identifiés afin d'apprécier l'application de ces contrôles.</p> <p>Nos contrôles de substance relatifs au chiffre d'affaires ont notamment consisté à :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ analyser les clauses contractuelles sur un échantillon de contrats, notamment les nouveaux contrats les plus significatifs de l'exercice, les contrats avec les distributeurs, et les opérations particulières, afin d'analyser le traitement comptable applicable ;</li> <li>▶ réaliser des procédures analytiques par rapport aux données budgétaires et à l'exercice précédent ;</li> <li>▶ tester la réalité du chiffre d'affaires comptabilisé sur les ventes de matériels en obtenant les bons de livraison sur une sélection de transactions de l'exercice ;</li> <li>▶ tester l'application du principe de séparation des exercices par des tests de détail.</li> </ul>

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 mars 2020. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

## Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

### ■ Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société SuperSonic Imagine par votre assemblée générale du 16 mai 2012 pour le cabinet TALENZ ARES AUDIT et du 5 juillet 2010 pour le cabinet ERNST & YOUNG et Autres.

Au 31 décembre 2019, le cabinet TALENZ ARES AUDIT était dans la huitième année de sa mission sans interruption et le cabinet ERNST & YOUNG et Autres dans la dixième année, dont six années depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

## Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

## Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

### ■ Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- ▶ concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

#### ■ Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Avignon et Montpellier, le 8 avril 2020

Les Commissaires aux Comptes

TALENZ ARES AUDIT

ERNST & YOUNG et Autres



Johan Azalbert

Xavier Senent

Frédérique Doineau

# COMPTES CONSOLIDÉS ÉTABLIS SELON LE REFERENTIEL IFRS POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

## Compte de résultat consolidé

En milliers d'euros	Note	31 déc 2019	31 déc 2018
Chiffre d'affaires	6	26 411	24 290
Autres revenus	7	343	338
Revenus		26 754	24 628
Coût des ventes	24	(14 303)	(13 530)
Marge brute	24	12 451	11 098
Marge brute sur chiffre d'affaires <sup>(1)</sup>	24	12 108	10 760
Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires <sup>(2)</sup>	24	45,8%	44,3%
Frais de recherche et développement	25	(2 894)	(3 178)
Frais commerciaux et de marketing	26	(12 319)	(11 685)
Frais généraux et administratifs	27	(4 039)	(4 374)
Frais des opérations	28	(1 634)	(1 497)
Autres produits / (charges) opérationnels	29	8	21
Résultat opérationnel courant		(8 426)	(9 615)
Autres produits / (charges) opérationnels non courants	30	(9 326)	(1 674)
Résultat opérationnel		(17 752)	(11 290)
Produits financiers	33	537	16
Charges financières	33	(5 277)	(1 960)
Résultat financier	33	(4 740)	(1 944)
Résultat avant impôts		(22 492)	(13 234)
Charge d'impôts sur le résultat	34	(16)	(61)
Résultat net		(22 508)	(13 294)
Résultat revenant aux :			
Actionnaires de la Société		(22 508)	(13 294)
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat par action :			
De base (en euros)	35	(0,96)	(0,57)
Dilué (en euros)	35	(0,96)	(0,57)

(1) *Marge brute sur chiffre d'affaires = Chiffre d'affaires – Coûts des ventes*

(2) *Taux de marge brute sur chiffre d'affaires = Marge brute sur chiffre d'affaires / Chiffre d'affaires*

### État du résultat global consolidé

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Résultat net	(22 508)	(13 294)
Autres éléments du résultat global :		
Profits/(pertes) actuariels sur engagements de retraite	209	36
Effet d'impôt sur écarts actuariels	-	-
Autres éléments du résultat global qui ne seront pas reclassés ultérieurement dans le résultat	209	36
Différences de conversion	(30)	(23)
Autres éléments du résultat global susceptibles d'être reclassés ultérieurement dans le résultat net	(30)	(23)
Différences de conversion recyclées en résultat suite à la sortie de la filiale US	641	-
Autres éléments du résultat global	820	14
<b>Total du résultat global</b>	<b>(21 688)</b>	<b>(13 280)</b>
Résultat global revenant aux actionnaires de la Société	(21 688)	(13 280)
Tiers détenteurs d'intérêts ne conférant pas le contrôle	-	-
<b>Total du résultat global</b>	<b>(21 688)</b>	<b>(13 280)</b>

## État de la situation financière

### Actifs

En milliers d'euros	Note	31 déc 2019	31 déc 2018
Immobilisations incorporelles	8	16 526	16 049
Immobilisations corporelles	9	4 881	4 865
Droits d'utilisation d'actifs corporels au titre des contrats de location	10	541	387
Autres actifs non courants	11	2 505	415
<b>Total des actifs non courants</b>		<b>24 453</b>	<b>21 716</b>
Stocks	12	6 474	6 664
Clients et comptes rattachés	13	6 299	10 176
Autres actifs courants	14	1 982	4 129
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	6 508	8 593
<b>Total des actifs courants</b>		<b>21 263</b>	<b>29 562</b>
<b>Total de l'actif</b>		<b>45 717</b>	<b>51 278</b>

### Passifs et capitaux propres

En milliers d'euros	Note	31 déc 2019	31 déc 2018
Capital	16.1	2 403	2 342
Primes d'émission	16.1	5 769	19 365
Réserves consolidées	16.4	5 500	4 149
Participations ne conférant pas le contrôle		-	-
Résultat	16.4	(22 508)	(13 294)
<b>Total des capitaux propres</b>		<b>(8 836)</b>	<b>12 562</b>
Dettes financières – Part long terme	18	39 829	15 043
Engagements de retraite	19	414	529
Provisions et autres passifs non courants	20	1 085	1 081
Passifs locatifs non courants	10	300	78
<b>Total des passifs non courants</b>		<b>41 628</b>	<b>16 731</b>
Dettes financières – Part court terme	18	3 178	9 832
Fournisseurs et dettes rattachées	21	4 076	6 170
Provisions et autres passifs courants	22	5 399	5 617
Passifs locatifs courants	10	272	366
<b>Total des passifs courants</b>		<b>12 925</b>	<b>21 985</b>
<b>Total du passif</b>		<b>54 553</b>	<b>38 716</b>
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>		<b>45 717</b>	<b>51 278</b>

**Tableau de variation des capitaux propres consolidés**

En milliers d'euros	Part du Groupe					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
	Capital social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées et résultat part groupe	Total part groupe		
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	2 321	29 551	(570)	(5 712)	25 590	0	25 590
Profits (pertes) actuariels sur engagements de retraite	-	-	-	36	36	-	36
Variation des différences de conversion	-	-	(23)	-	(23)	-	(23)
Total des autres éléments du résultat global	-	-	(23)	36	14	-	14
Résultat de la période	-	-	-	(13 294)	(13 294)	-	(13 294)
Résultat global	0	0	(23)	(13 257)	(13 280)	-	(13 280)
Opérations sur le capital	21	(21)	-	31	31	-	31
Frais d'opérations sur le capital	-	28	-	-	28	-	28
Imputation de pertes sur la prime d'émission	-	(10 192)	-	10 192	-	-	-
Variations des actions auto détenues	-	-	-	(31)	(31)	-	(31)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	224	224	-	224
Au 31 décembre 2018	2 342	19 366	(593)	(8 553)	12 562	-	12 562

En milliers d'euros	Note	Part du Groupe					Participations ne conférant pas le contrôle	Total des capitaux propres
		Capital social	Primes d'émission	Réserves de conversion	Réserves consolidées et résultat part groupe	Total part groupe		
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019		2 341	19 366	(593)	(8 553)	12 562	-	12 562
Profits (pertes) actuariels sur engagements de retraite		-	-	-	209	209	-	209
Variation des différences de conversion		-	-	610	-	610	-	610
Total des autres éléments du résultat global		-	-	610	209	820	-	820
Résultat de la période		-	-	-	(22 508)	(22 508)	-	(22 508)
Résultat global		0	0	610	(22 298)	(21 688)	-	(21 688)
Opérations sur le capital	16.1	61	-	-	-	61	-	61
Frais d'opérations sur le capital	16.1	-	-	-	-	-	-	-
Imputation de pertes sur la prime d'émission	16.1	-	(13 596)	-	13 596	-	-	-
Variations des actions auto détenues	16.3	-	-	-	8	8	-	8
Paiements fondés sur des actions	17	-	-	-	241	241	-	241
Divers		-	-	-	(19)	(19)	-	(19)
Au 31 décembre 2019		2 403	5 769	18	(17 025)	(8 836)	-	(8 836)

**Tableau consolidé des flux de trésorerie**

En milliers d'euros	Notes	31 déc 2019	31 déc 2018
Résultat net		(22 508)	(13 294)
Élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie			
Dotations aux amortissements des immobilisations et droits d'utilisation	8/9/10	3 630	3 170
Variations des provisions pour risques et charges	19/22	88	(15)
Plus ou moins value sur cession d'immobilisations	30/33	656	-
(Produits) / Charges liées aux paiements fondés sur des actions	17	241	224
(Produits) / Charges d'intérêts, nets	33	5 162	1 960
Charge d'impôts sur le résultat	34	16	61
Flux de trésorerie liés à l'activité opérationnelle, avant variation du BFR		(12 714)	(7 894)
Stocks		(360)	(1 627)
Clients et comptes rattachés		2 622	(1 495)
Autres créances		(303)	94
Crédit d'impôt recherche et subventions d'exploitation		(1 075)	(159)
Fournisseurs et autres passifs		(1 397)	1 058
<b>Variations du besoin en fonds de roulement :</b>		<b>(512)</b>	<b>(2 130)</b>
Impôts sur le résultat payés		(10)	-
<b>Flux de trésorerie nets liés aux activités opérationnelles</b>		<b>(13 236)</b>	<b>(10 023)</b>
Opérations d'investissements :			
Acquisitions et production d'immobilisations corporelles	9	(703)	(947)
Acquisitions et production d'immobilisations incorporelles	8	(5 562)	(5 730)
Encaissement de crédit impôt recherche alloué aux frais de développement		2 438	2 077
Encaissements liés aux cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		73	-
Encaissements / décaissements d'immobilisations financières	11	(13)	19
Encaissement sur variation de périmètre	41	2 469	-
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement</b>		<b>(1 297)</b>	<b>(4 581)</b>
Opérations de financement :			
Produits des opérations sur le capital	16.1	31	31
Frais liés aux augmentations de capital	16.1	-	28
Décaissement au titre des passifs locatifs	10	(453)	(394)
Souscription de dettes financières	18	36 836	11 125
Remboursements de dettes financières	18	(19 803)	(5 046)
Intérêts financiers décaissés	33	(4 052)	(1 496)
Acquisitions d'actions auto-détenues	16.3	8	(31)
<b>Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement</b>		<b>12 567</b>	<b>4 217</b>
<b>Variation de trésorerie nette</b>		<b>(1 967)</b>	<b>(10 387)</b>
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	15	8 593	19 017
Incidence de la variation des taux de change sur la trésorerie		(118)	(38)
<b>Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture</b>	<b>15</b>	<b>6 508</b>	<b>8 593</b>

## SOMMAIRE DES NOTES AUX ANNEXES DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

1.	Informations générales.....	8
2.	Base d'établissement des comptes consolidés IFRS de la Société.....	12
3.	Résumé des principales méthodes comptables .....	13
4.	Gestion des risques financiers.....	27
5.	Estimations et jugements comptables déterminants.....	28
6.	Informations par zone géographique.....	30
7.	Autres revenus.....	31
8.	Immobilisations incorporelles.....	31
9.	Immobilisations corporelles.....	33
10.	Contrats de location.....	34
11.	Autres actifs non courants.....	35
12.	Stocks.....	35
13.	Clients et comptes rattachés.....	36
14.	Autres actifs courants .....	38
15.	Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	39
16.	Capitaux propres .....	39
17.	Paiements fondés sur des actions .....	42
18.	Dettes financières .....	47
19.	Engagements de retraite et avantages assimilés.....	50
20.	Autres passifs non courants .....	51
21.	Fournisseurs et comptes rattachés.....	51
22.	Autres passifs courants .....	52
23.	Instruments financiers par catégorie.....	52
24.	Coût des ventes .....	53
25.	Frais de recherche et développement .....	54
26.	Frais commerciaux et de marketing .....	55
27.	Frais généraux et administratifs .....	55
28.	Frais des opérations.....	55
29.	Autres produits / (charges) opérationnels .....	56
30.	Autres produits / (charges) opérationnels non courants .....	56
31.	Charges d'exploitation par nature .....	56
32.	Charges liées aux avantages du personnel.....	57
33.	Produits et charges financiers .....	57

34.	Charge d'impôt sur le résultat .....	57
35.	Résultat par action .....	58
36.	Accords de licences .....	58
37.	Passif éventuel lié à l'activité courante .....	59
38.	Engagements .....	59
39.	Transactions avec les parties liées.....	61
40.	Evènements postérieurs à la date de clôture .....	62
41.	Périmètre de consolidation.....	65
42.	Honoraires des commissaires aux comptes .....	66

## Notes aux états financiers consolidés

# 1. Informations générales

## 1.1. Présentation du Groupe SuperSonic Imagine

Le Groupe est spécialisé dans la recherche et le développement, ainsi que la commercialisation, de systèmes d'imagerie médicale ultrasonore.

En 2009, il a mis sur le marché un échographe de 3ème génération : l'Aixplorer®, doté d'une architecture radicalement nouvelle puisqu'entièrement logicielle, intégrant plusieurs innovations technologiques. Il a pour cela développé les logiciels liés (qui font partie intégrale de l'échographe Aixplorer®), permettant de diagnostiquer en temps réel les lésions mammaires, de la thyroïde, de la prostate, du foie et de l'abdomen par la mesure de l'élasticité des tissus (l'élastographie).

En 2018, SuperSonic Imagine a mis sur le marché la nouvelle génération de l'Aixplorer® : le MACH 30, suivie par le MACH 20 en 2019, version conçue pour cibler le segment milieu de gamme du marché de la radiologie.

Le Groupe est titulaire ou co-titulaire de nombreux brevets développés en propre, acquis, ou dans le cadre de contrats de licence.

SuperSonic Imagine et ses filiales (constituant ensemble « le Groupe ») commercialisent les produits de la gamme Aixplorer® depuis 2009.

Le Groupe sous traite la production des échographes qu'il commercialise.

SuperSonic Imagine S.A, société mère du Groupe, est une société anonyme à Conseil d'administration domiciliée en France. Son siège social se situe aux Jardins de la Duranne, 510 rue René Descartes, 13290 Aix-en-Provence, France. Elle est immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 481 581 890 et cotée sur Euronext Paris (ISIN FR0010526814)

Dans le cadre de son développement à l'international, le Groupe compte 5 filiales de distribution créées dans les pays suivants (voir Note 41) :

- (a) SuperSonic Imagine GmbH, Allemagne créée en mars 2008 ;
- (b) SuperSonic Imagine Ltd., Royaume Uni créée en mars 2008 ;
- (c) SuperSonic Imagine Srl, Italie créée en octobre 2009 ;
- (d) SuperSonic Imagine (H.K) Limited, Hong Kong créée en juin 2011 ; et
- (e) Supersonic Imagine (Shanghai) Medical Devices Co. Ltd., Chine créée en décembre 2015.

## 1.2. Faits marquants de l'exercice

### ACTIONNARIAT / CHANGEMENT DE CONTROLE

A la suite de l'acquisition hors marché, le 1<sup>er</sup> août 2019, d'un nombre total de 10.841.409 actions SuperSonic Imagine au prix de 1,50 euro par action (représentant à cette date environ 45,93% du

capital et des droits de vote théoriques de la Société sur une base non diluée)<sup>1</sup>, Hologic Hub Ltd. a déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un projet d'offre publique d'achat sur les titres de la Société au même prix par action. Le 8 octobre 2019, l'Autorité des marchés financiers a déclaré conforme le projet d'offre publique d'achat visant les actions de la Société.

Suite à la clôture définitive de l'offre publique d'achat le 13 décembre 2019, Hologic Hub Ltd. détenait 19.186.609 actions de la Société représentant environ 79,85% du capital et des droits de vote de la Société<sup>2</sup>.

A la connaissance de la Société, Hologic Hub Ltd. détient au jour de l'arrêté des présents comptes consolidés, 19.208.807 actions de la Société représentant environ 79,94% du capital et des droits de vote de la Société<sup>3</sup>.

## GOUVERNANCE

Lors de l'Assemblée générale du 13 mai 2019, il a été décidé de ratifier les cooptations de :

- Madame Danièle Guyot-Caparros en qualité d'administrateur intervenue lors du Conseil d'administration en date du 21 juin 2018, en remplacement de Madame Sabine Lochmann, démissionnaire. Madame Danièle Guyot-Caparros a été nommée pour la durée restant à courir du mandat de Madame Sabine Lochmann, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020 ; et
- Madame Ghislaine Gueden en qualité d'administrateur intervenue lors du Conseil d'Administration en date du 13 février 2019, en remplacement de Madame Alexia Perouse, démissionnaire. Madame Ghislaine Gueden a été nommée pour la durée restant à courir du mandat de Madame Alexia Perouse, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2020.

Suite à la réalisation de l'acquisition, le 1<sup>er</sup> août 2019, d'environ 46% du capital de la Société à cette date par Hologic Hub Ltd., le Conseil d'administration de la Société a fait l'objet le 2 août 2019 d'une recomposition avec (i) les démissions successives de Monsieur Guy Frija, Madame Danielle Guyot-Caparros, Bpifrance Investissement et Mérieux Participations de leurs mandats de membres du Conseil d'administration, et de Monsieur Maurizio Petitbon de son mandat de censeur et (ii) les cooptations successives de Monsieur Michelangelo Stefani, Madame Patricia Dolan et Monsieur Antoine Bara en remplacement de trois des quatre administrateurs démissionnaires. Les cooptations de Monsieur Michelangelo Stefani, Madame Patricia Dolan et Monsieur Antoine Bara seront soumises à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire de la Société appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 qui sera convoquée le 16 juin 2020.

## FINANCEMENT

Le 21 août 2019, la Société a conclu un accord de résiliation avec Kreos aux termes duquel, suite au paiement d'une somme d'environ 16,4 millions d'euros, l'ensemble des accords de financement conclus avec Kreos, à savoir le *Venture Loan* de 2017, le *Venture Loan* de 2018 et tous les documents connexes, en ce compris les accords relatifs aux bons de souscription d'actions émis par SuperSonic Imagine, ont été résiliés. Conformément à cet accord de résiliation, SuperSonic Imagine a été

<sup>1</sup> Les principaux actionnaires de la Société, à savoir Bpifrance, Andera Partners, Auriga Partners, Mérieux Participations et CDC PME Croissance, détenant ensemble 10.841.409 actions, ont en effet cédé la totalité de leurs actions au prix de 1,50 euro par action, étant précisé que l'acquisition n'a fait l'objet d'aucun mécanisme de complément de prix.

<sup>2</sup> Sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2019, soit 24.029.494 actions représentant autant de droits de vote théoriques.

<sup>3</sup> Sur la base du capital social de la Société au 31 décembre 2019, soit 24.029.494 actions représentant autant de droits de vote théoriques.

définitivement et entièrement libérée de toute obligation envers Kreos Capital V (UK) Ltd. et Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. au titre des différents accords de financement.

Afin de permettre à la Société de financer ses besoins en fonds de roulement et de rembourser son endettement, notamment envers Kreos, la Société et Hologic Hub Ltd. ont conclu, le 14 août 2019, un contrat de prêt de type « revolving » en langue anglaise intitulé « Loan Agreement », amendé le 22 novembre 2019. Au 31 décembre 2019, le montant tiré par la Société au titre de ce contrat de prêt s'élève à 34,1 millions d'euros. Il est par ailleurs précisé que la Société a adhéré, dans le cadre de la conclusion du « Loan Agreement » en sa qualité de filiale d'Hologic Hub Ltd., à un *Intercompany Demand Promissory Note* en date du 29 mai 2015 conclu par Hologic, Inc., société mère du groupe Hologic, et ses filiales dans le cadre d'un *Credit and Guaranty Agreement* en date du 29 mai 2015 (et amendé ultérieurement) entre Hologic, Inc., Hologic GGO 4 Ltd et Bank of America, N.A., étant précisé que l'*Intercompany Demand Promissory Note* organise notamment la subordination par rapport aux obligations issues du *Credit and Guaranty Agreement* de certains flux entre membres du Groupe.

Par ailleurs, la Société a obtenu sur l'exercice un nouveau prêt à l'innovation auprès de la BPI d'un montant de 750 K€ remboursable par échéance trimestrielle à compter du 30 septembre 2021 et à échéance finale 30 juin 2026, et portant un taux d'intérêt fixe de 1,08% annuel.

## LITIGES

La Société a annoncé le 16 mai 2019 avoir signé un accord avec Verasonics mettant ainsi fin aux différentes procédures judiciaires entre les sociétés relatives aux droits de propriété afférents au produit Aixplorer® et le retrait de la plainte déposée par Verasonics, Inc. aux Etats-Unis auprès du tribunal ouest de l'Etat du Washington. Aux termes de cet accord, la Société s'est engagée à verser une indemnité à Verasonics pour un montant total de 5,3 millions euros (en ce compris les frais externes engagés).

Suite à cet accord, la Société est autorisée à poursuivre la commercialisation de ses produits novateurs, Aixplorer® et Aixplorer MACH®, exploitant sa technologie révolutionnaire d'élastographie ShearWave™.

## CESSION DE SUPERSONIC IMAGINE INC.

Le 27 décembre 2019, la Société a procédé à la cession de la totalité des actions de sa filiale située aux Etats-Unis SuperSonic Imagine Inc. et d'une créance de la Société sur SuperSonic Inc., à la société Hologic Inc., société de droit américain détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Hologic Hub Ltd. (actionnaire majoritaire de la Société), pour un prix de cession de 2.718.000 euros.

Cette filiale, créée en mars 2007 dont le siège social se situait à Weston (Floride – États-Unis d'Amérique), avait pour activité principale d'assurer l'activité commerciale sur le territoire américain ainsi que des activités de marketing pour la Société. Cette filiale comptait neuf collaborateurs au 31 décembre 2018.

La cession de cette filiale est une décision qui a permis de monétiser une créance dont le remboursement était incertain et d'améliorer la performance commerciale globale du Groupe. Cette

cession fait plus généralement sens d'un point de vue commercial et organisationnel pour les raisons suivantes :

- La Société a été obligée de soutenir financièrement SuperSonic Imagine Inc. chaque année (qui connaissait régulièrement des pertes), en épuisant des ressources qui auraient pu être utilisées autrement par la Société ; et
- SuperSonic Imagine Inc. a éprouvé des difficultés à pénétrer pleinement dans le marché américain des produits d'échographie, alors qu'Hologic est leader sur le marché américain de l'imagerie mammaire et dispose de ressources significatives pour agir en tant que distributeur américain de la Société.

Les huit salariés de SuperSonic Imagine Inc. ont été intégrés au groupe Hologic et ont désormais accès aux outils et aux ressources qui sont à la disposition de tous les représentants commerciaux et spécialistes cliniques du groupe Hologic ; ces ressources, associées à une équipe de vente renforcée, amélioreront la croissance de la Société en tant que fabricant et distributeur de produits d'échographie.

#### **ASSURANCE QUALITE ET AFFAIRES REGLEMENTAIRES**

En octobre 2019, la Société a obtenu l'approbation FDA 510k pour la version V2 de Aixplorer MACH® 30 ainsi que pour Aixplorer MACH® 20.

#### **COMMERCIAL**

Le chiffre d'affaires de l'exercice s'élève à 26,4 millions d'euros en croissance de +9% par rapport à 2018.

La Société a commercialisé en 2019 deux produits majeurs dans sa stratégie commerciale :

- La version 2 de l'Aixplorer MACH® 30, nouvelle génération d'échographe à imagerie Ultrafast™ introduite l'année précédente. Elle a consolidé le positionnement haut de gamme du produit en améliorant ses performances et en introduisant des nouveaux biomarqueurs (Att PLUS, SSp PLUS et Vi PLUS) pour les maladies chroniques du foie ; et
- L'Aixplorer MACH® 20, version conçue pour viser un nouveau segment du marché de la radiologie : le milieu de gamme de la radiologie. Celui-ci est basé sur la même plateforme technologique que l'Aixplorer MACH® 30 et offre à ce segment de marché des performances excellentes et le cœur des innovations de SuperSonic Imagine (notamment le mode ShearWave PLUS).

## 2. Base d'établissement des comptes consolidés IFRS

En date du 17 mars 2020, le Conseil d'administration a arrêté les présents comptes consolidés. Ces comptes ne seront définitifs qu'après leur approbation par l'Assemblée générale des actionnaires qui est appelée à se réunir le 16 juin 2020.

### 2.1. Base de préparation des états financiers

Les états financiers consolidés du Groupe ont été préparés conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) et aux interprétations IFRIC et SIC, tels qu'adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire au 31 décembre 2019. Les IFRS sont disponibles sur le site web de la Commission Européenne : [http://ec.europa.eu/internal\\_market/accounting/ias\\_en.htm](http://ec.europa.eu/internal_market/accounting/ias_en.htm).

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception des nouvelles normes d'application décrites ci-dessous.

La Société avait établi pour la première fois au 31 décembre 2011 des comptes consolidés selon les normes IFRS. Ces premiers comptes consolidés avaient été préparés en application de la norme IFRS 1 « Première adoption des Normes Internationales d'information financière ». La date de transition adoptée par la Société est le 1<sup>er</sup> janvier 2009. Le Groupe n'a utilisé aucune des exemptions prévues par la norme IFRS 1.

Les états financiers consolidés ont été établis selon la convention du coût historique, à l'exception de certains actifs et passifs financiers qui sont évalués à la juste valeur.

L'euro a été retenu comme monnaie de présentation du Groupe. Les états financiers consolidés sont présentés en milliers d'euros, toutes les valeurs étant arrondies au millier le plus proche sauf indication contraire.

La préparation des états financiers conformément aux IFRS nécessite de retenir certaines estimations comptables déterminantes. La direction du Groupe est également amenée à exercer son jugement lors de l'application des méthodes comptables du Groupe. Les domaines pour lesquels les enjeux sont les plus élevés en termes de jugement ou de complexité ou ceux pour lesquels les hypothèses et les estimations sont significatives au regard des états financiers consolidés sont exposés à la note 5.

### 2.2. Continuité d'exploitation

Le principe de continuité d'exploitation a été retenu compte tenu des éléments suivants :

- La situation déficitaire historique de la Société s'explique par le caractère innovant des produits développés impliquant une phase de recherche et de développement de plusieurs années, et par le financement de la force de vente. La Société est entrée depuis 2009 dans une phase de commercialisation active de ses produits ;
- La trésorerie disponible au 31 décembre 2019 s'élevait à 6,5 M€;
- Pour se doter des moyens financiers nécessaires et accompagner son développement et sa croissance, SuperSonic Imagine et Hologic Hub Ltd. ont conclu, le 14 août 2019, un contrat de prêt de type « revolving », amendé le 22 novembre 2019, le 12 février 2020 et le 17 mars 2020, pour un montant maximum cumulé de 65 millions d'euros.

Le Groupe estime que ce contrat de prêt lui permet d'être en mesure de couvrir ses activités opérationnelles et les investissements planifiés sur les 12 prochains mois à compter de la date de l'arrêté des présents comptes.

### 3. Résumé des principales méthodes comptables

Les principes comptables retenus sont identiques à ceux utilisés pour la préparation des comptes consolidés IFRS annuels pour l'exercice clos au 31 décembre 2018, à l'exception des nouvelles normes, amendements de normes et interprétations d'application décrites ci-dessous.

Le Groupe a appliqué les nouvelles normes, amendements de normes et interprétations suivants adoptés par l'Union Européenne et d'application obligatoire pour le Groupe au 1er janvier 2019 :

- IFRIC 23 Incertitude relative au traitement des impôts sur le résultat ;
- Amendements à IFRS 9: Caractéristiques de remboursement anticipé avec rémunération négative ;
- Amendements à IAS 28: Intérêts à long terme dans une entreprise associée ou une coentreprise ;
- Améliorations annuelles des IFRS cycle 2015-2017 :
  - Amendements à IFRS 3 Regroupements d'entreprises & IFRS 11 Partenariats ;
  - Amendements à IAS 12 Impôts sur le résultat ;
  - Amendements à IAS 23 Coûts d'emprunt ;
- Amendements à IAS 19: Modification, réduction ou liquidation d'un régime.

L'adoption des nouvelles normes/amendements/interprétations obligatoires listés ci-dessus n'a eu aucun impact sur les comptes du Groupe.

Le Groupe avait choisi d'appliquer volontairement de façon anticipée la norme IFRS 16 – Contrats de location à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018, alors même que son application n'est devenue obligatoire qu'à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

Par ailleurs, le Groupe n'a anticipé l'application d'aucune autre norme, interprétation et amendement ou révisions qui n'auraient pas encore été adoptés par l'Union européenne ou dont l'application n'est pas obligatoire aux états financiers ouverts le 1<sup>er</sup> janvier 2019 :

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
1	Amendments to IFRS 10 and IAS 28: Sale or Contribution of Assets between an Investor and its Associate or Joint Venture	<i>Reportée sine die</i>	<i>Suspendu</i>
2	IFRS 17 Insurance contracts	1/01/2021	NC
3	Amendment to IFRS 3: definition of a business	1/01/2020	Adoption attendue en Q1 2020

	<b>Norme / Interprétation</b>	<b>Date d'application prévue par l'IASB (exercices ouverts à compter du)</b>	<b>Date d'application UE (au plus tard pour les exercices ouverts à compter du)</b>
4	Amendements à IAS 1 et IAS 8: définition de « significatif »	1/01/2020	1/01/2020
5	Réforme des taux d'intérêt de référence - Modifications d'IFRS 9, d'IAS 39 et d'IFRS 7	1/01/2020	1/01/2020
6	Amendments to IAS 1: Classification of Liabilities as Current or Non current	1/01/2022	NC

Le processus de détermination des impacts potentiels de ces normes et interprétations sur les états financiers consolidés du Groupe est en cours.

Par ailleurs les comptes consolidés annuels du Groupe ne tiennent pas compte des projets de normes et interprétations qui ne sont encore qu'à l'état d'exposé sondage à l'IASB et l'IFRIC à la date de clôture.

### **3.1. Consolidation**

Les filiales sont toutes les entités pour lesquelles le Groupe a le pouvoir de diriger les politiques financières et opérationnelles, pouvoir s'accompagnant de la détention de plus de la moitié des droits de vote. Les droits de vote potentiels sont pris en compte lors de l'évaluation du contrôle exercé par le Groupe sur une autre entité lorsqu'ils découlent d'instruments susceptibles d'être exercés ou convertis au moment de cette évaluation. Les filiales sont consolidées par intégration globale à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe.

Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Les pertes ou les profits sur cessions de filiales sont déterminés en comparant la juste valeur du prix de cession et la dernière valeur comptable consolidée de cette filiale à la date de perte de contrôle exclusif, et sont comptabilisés au compte de résultat dans le résultat financier. Les écarts de conversion cumulés comptabilisés historiquement en autres éléments du résultat global dans les capitaux propres sont alors recyclés et inclus dans le résultat de cession.

Le résultat global de cession comprend ainsi :

- le résultat lié aux intérêts cédés ; et
- le recyclage d'éléments antérieurement constatés directement en autres éléments du résultat global.

Dans la mesure où l'ensemble des filiales ont été créées par le Groupe, aucun écart d'acquisition n'a été comptabilisé depuis la création de la Société.

Les transactions intragroupes, les soldes et les profits latents sur les opérations entre sociétés du Groupe sont éliminés. Les pertes latentes sont également éliminées pour les actifs cédés et elles sont considérées comme un indicateur de perte de valeur. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles du Groupe.

Le Groupe n'a ni intérêts ne conférant pas le contrôle ni participations dans une co-entreprise ou une entité associée.

## 3.2. Information sectorielle

Le Groupe, qui ne vend que les produits de la gamme Aixplorer®, opère principalement en France, aux États-Unis, en Asie, en Europe, ainsi qu'au Moyen-Orient.

Les coûts de recherche et développement, les coûts de production, les dépenses réglementaires et l'essentiel des coûts marketing et administratifs sont supportés en France. À ce stade, ces coûts ne font pas l'objet d'une répartition stricte par zone géographique où les produits de la Société sont commercialisés. Par conséquent, la performance du Groupe est actuellement analysée au niveau consolidé.

Les actifs non courants et le chiffre d'affaires par zone géographique sont détaillés en Note 6.

## 3.3. Conversion des opérations en devises

### a) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation des états financiers

Les éléments inclus dans les états financiers de chacune des entités du Groupe sont évalués en utilisant la monnaie du principal environnement économique dans lequel l'entité exerce ses activités (« la monnaie fonctionnelle »). Les états financiers consolidés sont présentés en euros, monnaie fonctionnelle de la Société et monnaie de présentation du Groupe.

### b) Transactions et soldes

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties dans la monnaie fonctionnelle en utilisant les taux de change en vigueur aux dates des transactions. Les pertes et les gains de change résultant du dénouement de ces transactions comme ceux résultant de la conversion, aux taux en vigueur à la date de clôture, des actifs et passifs monétaires libellés en devises, sont comptabilisés en résultat, sur les lignes « Produits financiers » ou « Charges financières » s'ils sont relatifs à des éléments financiers, et sur la ligne « Autres produits / (charges) opérationnels » s'ils sont relatifs à des éléments opérationnels.

### c) Sociétés du Groupe

Les comptes de toutes les entités du Groupe, dont aucune n'exerce ses activités dans une économie hyper inflationniste, dont la monnaie fonctionnelle est différente de la monnaie de présentation sont convertis dans la monnaie de présentation, selon les modalités suivantes :

- Les éléments d'actif et de passif sont convertis aux cours de clôture à la date de chaque bilan ;
- Les produits et les charges de chaque poste du compte de résultat sont convertis aux taux de change moyens mensuels, sauf si cette moyenne n'est pas représentative de l'effet cumulé des taux en vigueur aux dates des transactions, auquel cas les produits et les charges sont convertis aux taux en vigueur aux dates des transactions ; et
- Les différences de conversion résultant des deux points ci-dessus sont comptabilisées en tant que composante distincte des capitaux propres en Réserves de conversion dans les Réserves consolidées.

### d) Investissement net

Les créances détenues auprès des filiales étrangères consolidées, pour lesquelles les règlements ne sont pas prévisibles, sont considérées comme des investissements nets en devises. À ce titre et conformément à la norme IAS21, les gains et pertes de change latents sur ces créances en monnaies fonctionnelles converties en euros pour la consolidation ont été inscrits en Autres éléments du résultat

global et dans les Réserves de conversion. Ils sont recyclés en résultat financier à la date de cession de l'investissement concerné.

### **3.4. Immobilisations incorporelles**

#### **a) Brevets et licences**

Les technologies acquises sont comptabilisées au coût d'acquisition diminué des amortissements cumulés, déterminés sur la base de la durée de protection juridique de chaque technologie.

En cas de paiements sous la forme de redevances futures, une dette correspondant aux paiements minimums futurs actualisés est constatée en Autres passifs courants et non courants, en contrepartie du coût d'acquisition si les redevances futures sont estimables de façon fiable. Les redevances variables sont comptabilisées en charge dans la ligne Coût des ventes de l'exercice où elles sont encourues.

Les technologies acquises sont amorties au compte de résultat dans la ligne Frais de recherche et développement dans la mesure où elles sont utilisées dans le cadre de projets d'études.

Lorsqu'une technologie acquise n'est plus utilisée, la valeur brute correspondante et l'amortissement cumulé sont sortis de l'actif.

#### **b) Recherche et développement**

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

En application de la norme IAS 38, les coûts correspondant aux développements de projets – conception et tests de solutions nouvelles ou améliorées – sont reconnus en actif incorporel lorsque les critères suivants sont remplis :

- Le Groupe a l'intention, la capacité financière et la capacité technique de conduire le projet de développement à son terme ;
- Le Groupe dispose des ressources nécessaires afin de terminer la mise au point du développement et d'utiliser ou de commercialiser le produit développé ;
- Il existe une probabilité élevée que les avantages économiques futurs attribuables aux produits développés aillent au Groupe ; et
- Les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle pendant son développement peuvent être mesurées de façon fiable.

Les dépenses de développement qui ne respectent pas ces critères sont reconnues en charges de l'exercice.

Les développements capitalisés, constitués pour l'essentiel de charges de personnel, sont amortis au compte de résultat dans la ligne Frais de recherche et développement, de façon linéaire sur la durée de vie estimée résiduelle du produit. Cette estimation de la durée de vie résiduelle est revue à chaque clôture. Les frais de développement en cours sont testés annuellement pour s'assurer que leur valeur recouvrable est supérieure à leur valeur comptable

#### **c) Autres immobilisations incorporelles**

Les autres immobilisations incorporelles correspondent à des logiciels acquis qui sont amortis sur 12 mois, à l'exception de l'ERP qui est amorti sur cinq ans. Les coûts liés à l'acquisition des licences de

logiciels sont inscrits à l'actif sur la base des coûts encourus pour acquérir et pour mettre en service les logiciels concernés.

### 3.5. Immobilisations corporelles

Les locaux du Groupe sont essentiellement constitués du siège social situé à Aix-en-Provence (France) et des locaux de la filiale chinoise à Shanghai. Aucun de ces locaux n'est détenu en propre.

Les équipements correspondent principalement à du matériel dédié aux activités de recherche et développement, ainsi qu'à des matériels de production mis à disposition du sous-traitant.

Le mobilier et matériel administratif correspond aux équipements informatiques et à l'agencement des bureaux.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique diminué des amortissements. Le coût historique comprend les coûts directement attribuables à l'acquisition des actifs.

Les frais de réparations et d'entretien sont constatés en charges au cours de l'exercice au fur et à mesure des dépenses encourues.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées d'utilité estimées comme suit :

Installations et agencements	3 à 10 ans
Matériels et outillages de recherche	18 mois à 5 ans
Matériels et outillages de production	5 ans
Mobilier, matériels administratifs et informatique	3 à 5 ans

Les valeurs résiduelles et les durées d'utilité de ces actifs sont revues et, le cas échéant, ajustées à chaque clôture.

Les pertes ou les profits sur cessions d'actifs sont déterminés en comparant les produits de cession à la valeur comptable de l'actif cédé et sont comptabilisés au compte de résultat dans la ligne Autres produits / (charges) opérationnels.

### 3.6. Dépréciation des actifs non financiers et définition des unités génératrices de trésorerie retenues

Le Groupe ne détient aucun goodwill, aucun actif corporel ou incorporel non amortissable ou à durée de vie indéfinie.

Les actifs non financiers, notamment les immobilisations corporelles et incorporelles, sont soumis à un test de dépréciation lorsque, en raison d'événements ou de circonstances particulières, la recouvrabilité de leur valeur comptable est mise en doute. Une perte de valeur est comptabilisée à concurrence de l'excédent de la valeur comptable sur la valeur recouvrable de l'actif. La valeur recouvrable d'un actif correspond à sa juste valeur diminuée des coûts de cession ou sa valeur d'utilité, si celle-ci est supérieure.

### 3.7. Actifs financiers

#### a) Titres non consolidés

Les titres non consolidés sont comptabilisés à la juste valeur par résultat, et le Groupe n'a pas fait le choix de l'option irrévocable, à la date d'application d'IFRS 9 ou lors de leur comptabilisation initiale, de les comptabiliser à la juste valeur par autres éléments du résultat global.

#### b) Prêts et créances

Les prêts et créances non courant sont comptabilisés au coût amorti calculé sur la base de la méthode du taux d'intérêt effectif. Lors de leur comptabilisation initiale, une dépréciation est systématiquement reconnue à hauteur des pertes de crédit attendues résultant d'évènements pouvant survenir dans les douze prochains mois. En cas de dégradation significative de la qualité de crédit de la contrepartie, la dépréciation initiale est complétée pour couvrir la totalité des pertes attendues sur la maturité résiduelle de la créance. Les clients et les créances d'exploitation sont comptabilisés au coût amorti. Ils font l'objet d'une dépréciation sur la base du modèle simplifié d'IFRS 9.

### 3.8. Stocks

La production des échographes étant sous-traitée, le Groupe détient essentiellement des stocks de produits finis et de pièces détachées ainsi que le matériel de démonstration destiné à être vendu.

Les stocks sont évalués à leur coût d'achat, et comptabilisés selon la méthode du premier entré premier sorti. Une dépréciation est constituée pour les références dont la valeur nette réalisable est inférieure à la valeur nette comptable.

Les stocks sont ramenés à leur valeur nette de réalisation si celle-ci est inférieure à leur coût. La valeur nette de réalisation représente le prix de vente estimé dans des conditions d'activité normales, déduction faite des frais de vente.

### 3.9. Clients et comptes rattachés

Les créances clients correspondent aux montants exigibles des clients pour les produits vendus et les services rendus dans le cadre normal de l'activité du Groupe. Elles sont classées en actif courant dans la mesure où leur échéance est inférieure à 12 mois.

### 3.10. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et équivalents de trésorerie comprend : les liquidités et dépôts à vue ; les dépôts et prêts dont l'échéancier de remboursement est inférieur à trois mois ; les valeurs mobilières de placement qui ne présentent pas de risque significatif de variation de valeur et qui peuvent être aisément converties en disponibilités (cas des SICAV monétaires notamment).

Elles sont comptabilisées à leur juste valeur par le biais du compte de résultat. Les placements en actions et obligations ainsi que les dépôts et prêts à échéance supérieure à trois mois sont exclus de la trésorerie et présentés au bilan dans le poste Actifs financiers courants ou non courants.

### 3.11. Capital social

Le capital social est composé d'actions ordinaires, qui sont toutes classées en capitaux propres. Les coûts marginaux directement attribuables à l'émission d'actions ou d'instruments de capitaux propres

nouveaux sont présentés dans les capitaux propres en déduction des produits de l'émission, nets d'impôts le cas échéant.

Le Groupe a émis des instruments dilutifs qui sont pris en compte pour la détermination du résultat par action dilué (voir Note 35).

### 3.12. Instruments composés

La Société comptabilise séparément les composantes d'un instrument financier qui (a) crée un passif financier et (b) confère au porteur de l'instrument une option de conversion en instrument de capitaux propres de la Société. Ainsi, les obligations à bons de souscription d'actions (OBSA ou OCABSA) constituent un instrument financier composé.

La Société, lorsqu'elle émet une OBSA ou OCABSA, détermine d'abord la valeur comptable de la composante passif en évaluant la juste valeur d'un passif analogue non assorti d'un BSA. La valeur comptable de l'instrument représenté par le BSA est ensuite déterminée en déduisant la juste valeur du passif financier de la juste valeur de l'instrument financier composé pris dans son ensemble.

#### **Passifs à la juste valeur par le compte de résultat**

Lorsque la Société émet des bons de souscription d'actions (BSA) ne donnant pas lieu à la souscription d'un nombre fixe d'actions contre un montant fixe de trésorerie ou d'un autre actif financier, ces instruments ne peuvent être qualifiés d'instruments de capital, et sont, en conséquence, présentés sur une ligne spécifique au bilan, et enregistrés à la juste valeur en conformité avec la norme IFRS 9. Les variations subséquentes de valeur sont constatées par le résultat en produits financiers ou en charges financières.

### 3.13. Évaluation et comptabilisation des passifs financiers

Les dettes financières comprennent :

- Un prêt reçu de l'actionnaire majoritaire Hologic Hub Ltd. ;
- Les avances remboursables ANR ou BPI pour lesquelles le Groupe n'a pas l'assurance raisonnable que l'avance ne sera pas remboursée ;
- L'utilisation d'une ligne de préfinancement du CIR ;
- Une ligne de financement de ses créances clients par factoring ;
- Une ligne de financement bancaire court terme ; et
- Trois emprunts à long terme auprès de la BPI.

Les emprunts et autres passifs financiers sont évalués initialement à la juste valeur puis au coût amorti, calculé à l'aide du taux d'intérêt effectif (« TIE »).

Les frais de transaction qui sont directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission d'un passif financier viennent en diminution de ce passif financier. Ces frais sont ensuite amortis actuariellement sur la durée de vie du passif, sur la base du TIE. Le TIE est le taux qui égalise le flux attendu des sorties de trésorerie futures à la valeur nette comptable actuelle du passif financier afin d'en déduire son coût amorti.

### 3.14. Avantages du personnel

- **Engagements de retraite**

Le Groupe dispose de régimes à prestations définies, principalement pour les employés français, et de régimes à cotisations définies. Un régime à cotisations définies est un régime de retraite en vertu duquel le Groupe verse des cotisations fixes à une entité indépendante. Dans ce cas, le Groupe n'est tenu par aucune obligation légale ou implicite le contraignant à verser des cotisations supplémentaires dans l'hypothèse où les actifs ne suffiraient pas à payer, à l'ensemble des membres du personnel, les prestations dues au titre des services rendus durant l'exercice en cours et les exercices précédents. Les régimes de retraite qui ne sont pas des régimes à cotisations définies sont des régimes à prestations définies. Tel est le cas, par exemple, d'un régime qui définit le montant de la prestation ou d'une indemnité de retraite qui sera perçue par un salarié lors de sa retraite, en fonction, en général, d'un ou de plusieurs facteurs, tels que l'âge, l'ancienneté et le salaire.

Le passif inscrit au bilan au titre des régimes de retraite à prestations définies correspond à la valeur actualisée de l'obligation liée aux régimes à prestations définies à la clôture. L'obligation au titre des régimes à prestations définies est calculée chaque année selon la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée est déterminée en actualisant les décaissements de trésorerie futurs estimés sur la base d'un taux d'intérêt d'obligations d'entreprises de première catégorie, libellées dans la monnaie de paiement de la prestation et dont la durée avoisine la durée moyenne estimée de l'obligation de retraite concernée.

Les gains et pertes actuariels découlant d'ajustements liés à l'expérience et de modifications des hypothèses actuarielles sont comptabilisés en autres éléments du résultat global Profits / (pertes) actuariels sur engagements de retraite.

En France, les engagements du Groupe auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu.

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des régimes d'assurance retraite publics ou privés sur une base obligatoire. Une fois les cotisations versées, le Groupe n'est tenu par aucun autre engagement de paiement. Les cotisations sont comptabilisées dans les charges liées aux avantages du personnel lorsqu'elles sont exigibles. Les cotisations payées d'avance sont comptabilisées à l'actif dans la mesure où ce paiement d'avance donne lieu à une diminution des paiements futurs ou à un remboursement en trésorerie.

Le Groupe n'accorde pas d'autres avantages ou droits à ses employés lors de leur départ en retraite.

- **Indemnités de fin de contrat, de fin de mandat**

Des indemnités de licenciement sont dues lorsque l'entreprise met fin au contrat de travail d'un salarié avant l'âge normal de son départ en retraite ou lorsqu'un salarié accepte de percevoir des indemnités dans le cadre d'un départ volontaire. Le Groupe comptabilise ces indemnités lorsqu'il est manifestement engagé soit à mettre fin aux contrats de travail de membres du personnel

conformément à un plan détaillé sans possibilité réelle de se rétracter, soit à accorder des indemnités de licenciement suite à une offre faite pour encourager les départs volontaires.

### 3.15. Provisions

- **Provisions pour risques et charges**

Les provisions pour risques et charges correspondent aux engagements résultant de litiges et risques divers, dont l'échéance et le montant sont incertains, auxquels la Société peut être confrontée dans le cadre de ses activités.

Une provision est comptabilisée lorsque la Société a une obligation juridique ou implicite envers un tiers résultant d'un événement passé, dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci, et que les sorties futures de liquidités peuvent être estimées de manière fiable.

Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation, actualisée si nécessaire à la date de clôture.

- **Provision garantie**

Les ventes faites par le Groupe sont assorties d'une période de garantie d'un an. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes. Les pertes opérationnelles futures ne sont pas provisionnées.

### 3.16. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés correspondent à des engagements de paiement pour des produits ou des services qui ont été contractés auprès de fournisseurs dans le cadre de l'activité normale du Groupe. Les dettes fournisseurs et comptes rattachés sont classées en passifs non courants si l'échéance est supérieure à 12 mois après la date de clôture ou en passifs courants si l'échéance est inférieure.

### 3.17. Reconnaissance des revenus

Qu'il s'agisse de ventes réalisées par le réseau de distributeurs ou par l'intermédiaire des commerciaux du Groupe, le traitement comptable du chiffre d'affaires reste identique, et conforme aux normes en vigueur en matière de reconnaissance des revenus et notamment de la norme IFRS 15 :

- **Revenus de la vente des systèmes**

Les produits du Groupe sont généralement vendus sur la base de contrats ou de bons de commande passés par le client qui incluent des prix fixes et déterminables ne comportant pas de droit de retour, d'obligation significative post-livraison ou toute autre clause induisant un revenu décalé.

Les contrats du Groupe avec des clients pour la vente d'équipements comprennent généralement une seule obligation de performance.

Le Groupe a conclu que les produits de la vente d'équipements devraient être comptabilisés au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, généralement à la livraison de l'équipement.

Les distributeurs des produits ne bénéficient contractuellement d’aucun droit de retour des produits acquis, en dehors de la garantie légale de 12 mois consentie sur les produits.

- **Revenus des activités de service**

Le revenu des activités de service (principalement maintenance, service après-vente, extensions de garantie) est reconnu sur la période lorsque le service a été rendu et que le recouvrement de la créance est assuré de manière raisonnable. Le revenu lié aux services de maintenance est étalé linéairement sur la durée contractuelle de la maintenance.

Les revenus correspondant à des contrats à éléments multiples, notamment ceux incluant des services, sont enregistrés selon la méthode de l’allocation des produits sur la base des justes valeurs attribuables aux différents composants.

- **Revenus liés à la technologie du groupe et aux partenariats industriels**

Les revenus liés à la technologie et aux partenariats industriels du groupe correspondent à une troisième source de revenus, ils correspondent à des droits d’accès à la technologie développée par le groupe ou des partenariats d’accès à cette technologie. Non récurrents par nature, ils sont à ce titre présentés sur une ligne distincte du compte de résultat en Autres revenus.

Ces revenus correspondent à des contrats, en nombre restreint, dont les produits sont reconnus suivant les termes et conditions négociés.

Chaque contrat fait l’objet d’une analyse technique conditionnant la reconnaissance du revenu à appliquer. En fonction de cette analyse, les produits associés pourront être reconnus intégralement à la signature du contrat, ou étalés sur les périodes concernées.

- **Provision garantie**

Les ventes de produits faites par le Groupe sont assorties d’une période de garantie d’un an, tel que requis par la loi, pour les réparations générales des défauts qui existaient au moment de la vente. Ainsi, la plupart des garanties fournies par le Groupe sont des garanties de type assurance selon la norme IFRS 15, que le Groupe comptabilise selon IAS 37 Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels. Ces garanties légales font l’objet de la comptabilisation d’une provision pour risques et charges dès la reconnaissance du revenu de la vente du produit. L’évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d’engagement de ces coûts est basée sur l’analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l’ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes.

Toutefois, dans certains contrats non standards, le Groupe fournit des garanties au-delà d’un an. Ces garanties sont comptabilisées comme des garanties de type de service et, par conséquent, sont comptabilisées comme des obligations d’exécution distinctes auquel le Groupe alloue une partie du prix de la transaction sur la base du prix de vente individuel relatif. Les produits sont ensuite comptabilisés au fil du temps en fonction du temps écoulé.

- **Coûts d’acquisition et d’exécution des contrats**

Les coûts marginaux d’acquisition des contrats clients sont capitalisés puis sont amortis lorsque la ou les obligations de performance du contrat sont satisfaites, et uniquement s’ils sont significatifs, ce qui n’est quasiment jamais le cas compte tenu de la nature des contrats du Groupe.

Les coûts d’exécution des contrats sont capitalisés si les coûts sont directement liés à un contrat en cours ou à un contrat identifiable anticipé ; et qu’ils génèrent ou améliorent une ressource nécessaire

à la satisfaction d'obligations de performance dans le futur ; et qu'ils sont recouvrables. Ils sont amortis lorsque la ou les obligations de performance du contrat sont satisfaites.

### **3.18. Coût des ventes**

Le poste Coûts des ventes inclut les charges directement imputables à la production des Aixplorer®, ainsi qu'aux prestations de services associées aux ventes. Cela regroupe principalement :

- Le coût des marchandises (achat des composants et assemblage) ;
- Le coût du département Production du Groupe qui assure notamment la chaîne d'approvisionnement ;
- La provision pour garantie des systèmes vendus ;
- Les redevances dues au titre des éléments technologiques que la Société exploite sous licences ; et
- Les provisions sur stocks pour obsolescence et mise au rebut.

### **3.19. Coût des frais commerciaux et de marketing**

Les frais commerciaux et de marketing incluent principalement les coûts :

- De déploiement commercial ; et
- De développement de la force de vente associée.

Ils incluent également la plupart des frais généraux engagés par les filiales commerciales.

### **3.20. Coût des frais généraux et administratif**

Les frais et généraux et administratifs incluent principalement les coûts :

- Des salaires des départements direction générale, direction administrative et financière, informatique, affaires règlementaires et qualité ; et
- Des honoraires d'audit, d'avocats et de consultants et les autres coûts liés aux affaires règlementaires et à la qualité (obtention des certifications pour les produits du Groupe) ainsi que les coûts d'assurance et de loyers (à l'exclusion de ceux pris en compte en frais commerciaux et de marketing).

### **3.21. Coût des opérations**

La société a souhaité suivre et présenter le département « Opérations » du Groupe. Ce département englobe principalement la branche industrielle de l'entreprise.

Sa fonction se détaille ainsi :

- Définir la politique en matière de production industrielle en cohérence avec la stratégie globale de l'entreprise ;
- Effectuer les choix d'investissement concernant l'outil de production ;
- Optimiser de façon transversale les moyens de production : piloter la mise en œuvre d'un système d'information, développer les synergies entre les sites de production... ;
- Conclure des partenariats industriels ; et
- Piloter la politique d'achats et de sous-traitance industrielle de l'entreprise.

Les frais d'opérations incluent principalement les coûts des départements : « achats », « logistique », « satisfaction client », « administration des ventes » et la branche « Service » du Groupe.

### 3.22. Crédits d'impôts et autres subventions publiques

Les crédits d'impôts (Crédit d'Impôt Recherche, Crédit d'Impôt Innovation, Crédit d'Impôt Compétitivité Emploi) sont octroyés par l'Administration pour inciter les sociétés à réaliser des activités de recherche scientifique et technique. Ces crédits d'impôt sont comptabilisés en diminution des charges comptabilisées en compte de résultat lorsque (i) le Groupe peut les encaisser indépendamment des impôts payés ou à payer, (ii) les frais correspondants aux programmes éligibles ont été encourus, et (iii) une documentation probante est disponible.

La partie du crédit d'impôt recherche relative aux frais de développement capitalisés est considérée comme une subvention d'investissement et est comptabilisée en déduction de l'actif incorporel.

Ces crédits d'impôt sont comptabilisés au bilan en Autres actifs courants ou non courants en fonction des échéances attendues des encaissements.

Par ailleurs, des subventions sont accordées aux sociétés réalisant des activités de recherches scientifiques et techniques. Ces subventions sont en général soumises à des conditions de performance sur des durées longues. Le Groupe enregistre ces subventions dans le compte de résultat en diminution des Frais de recherche et développement (i) au rythme du programme de recherche et développement correspondant et (ii) lorsque la confirmation de l'octroi de la subvention a été obtenue.

L'aide aux activités de recherche et développement peut prendre la forme d'avances remboursables. Un prêt non remboursable sous conditions est traité comme une subvention publique (comptabilisation au prorata au compte de résultat en réduction des frais de recherche et développement) s'il existe une assurance raisonnable que l'entreprise remplira les conditions relatives à la dispense de remboursement du prêt. Dans le cas contraire, il est classé en Dettes financières et évalué au coût amorti. Dans la mesure où la Société ne paie aucun intérêt sur ces avances, elles ont été initialement comptabilisées à leur juste valeur, c'est-à-dire avec une décote correspondant au taux de marché, de manière à ramener son taux d'intérêt effectif à celui d'une dette normale. L'écart entre la juste valeur de l'avance et son montant nominal constitue une subvention constatée en réduction des frais de recherche et développement au fur et à mesure de l'engagement des dépenses subventionnées.

### 3.23. Contrats de location

Le Groupe applique la norme IFRS16 depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2018 qui énonce les principes de comptabilisation, d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir en annexe relatifs aux contrats de location et requiert que les preneurs comptabilisent leurs contrats de location en vertu d'un modèle unique directement au bilan, sans distinction entre location financement et location simple.

Un contrat de location implique d'une part, la présence d'un actif identifié, et d'autre part, le contrôle par le Groupe du droit d'utilisation sur cet actif. Le contrôle du droit d'utilisation est reconnu au Groupe lorsque celui-ci peut bénéficier de la quasi-totalité des avantages procurés par l'actif pendant la durée de la location et qu'il a le droit de décider l'objectif de l'utilisation de l'actif et la manière de l'utiliser.

À la date d'entrée en vigueur du bail, le Groupe reconnaît :

- une dette (= le passif locatif), correspondant à la somme actualisée des paiements restant à effectuer depuis le début du contrat jusqu'à son terme, ces paiements comprenant les loyers fixes et, le cas échéant, les sommes à payer du fait de l'exercice d'options, les garanties de valeur résiduelle, et actualisée au taux d'endettement marginal du Groupe, et
- un actif représentant le droit d'utiliser l'actif sous-jacent pendant la durée du bail (= le droit d'utilisation de l'actif loué, comptabilisé à l'actif dans les immobilisations), évalué

initialement pour le montant de la dette comptabilisée au passif. Sont ajoutés à ce montant les paiements déjà effectués par le preneur, les coûts de mise en place du bail et les frais futurs de remise en état.

Le Groupe comptabilise ensuite séparément les intérêts sur le passif locatif et la charge d'amortissement sur l'actif lié au droit d'utilisation. La dette de loyer, une fois évaluée initialement, est comptabilisée selon une technique proche du coût amorti au taux d'intérêt effectif. Il en résulte une charge d'intérêts correspondant à l'application du taux d'actualisation initial au montant de la dette à l'ouverture de l'exercice. Les paiements effectués par le Groupe sont déduits du montant de la dette. Le droit d'utilisation est amorti et déprécié selon les dispositions respectives d'IAS 16 « Immobilisations corporelles » et d'IAS 36 « Dépréciation d'actifs ». S'agissant des amortissements, leur durée ne peut excéder celle de la location si le Groupe n'est pas appelé à devenir propriétaire de l'actif sous-jacent.

Le Groupe applique les exemptions facultatives suivantes :

- exemption pour les locations de courte durée de moins de 12 mois pour certaines catégories d'actif ; et
- exemption pour les locations d'actifs de faible valeur (moins de 5.000 USD valeur à neuf).

Le Groupe a fait le choix de ne pas séparer les composantes non-locatives car il considère qu'elles ne sont pas significatives.

La présentation au bilan du droit d'utilisation et de la dette se fait sur des lignes distinctes.

L'évaluation ultérieure du droit d'utilisation est comptabilisée selon le modèle du coût.

Le Groupe réévalue l'obligation locative à la survenance de certains événements (par exemple la durée du contrat de location, une variation des loyers futurs résultant d'un changement d'indice ou de taux utilisé pour déterminer les paiements). Le Groupe ajuste alors le montant du passif locatif par un ajustement à l'actif du droit d'utilisation.

### **3.24. Paiements fondés sur des actions**

- **Plans réglés en instruments de capitaux propres :**

Le Groupe a mis en place un certain nombre de plans de rémunération basés sur des actions, pour lesquels il reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges, conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Lorsque les instruments sont exercés, la Société émet des actions nouvelles. Les sommes perçues lorsque les options sont exercées, sont créditées aux postes Capital (valeur nominale) et Primes d'émission, nettes des coûts de transaction directement attribuables.

- **Plans réglés en trésorerie :**

Le Groupe a mis en place deux plans de rémunération, pour lesquels il reçoit en contrepartie des services de la part de ses employés. Le règlement de ces plans s'effectuera en trésorerie, mais le montant à régler est indexé sur le cours de l'action. La juste valeur des services rendus par les salariés en échange de l'octroi d'options est comptabilisée en charges, la dette idoine est comptabilisée en Autres passifs courants ou non courants selon leur échéance, et conformément à la norme IFRS 2. Le montant total à comptabiliser en charges correspond à la juste valeur des instruments octroyés.

Lorsque les instruments sont exercés, la Société ne crée pas d'action mais verse en trésorerie les montants dus. Le cas échéant, elle réduit la dette correspondante.

### 3.25. Impôt courant et impôt différé

La charge d'impôt pour la période comprend l'impôt courant de l'exercice ainsi que les impôts différés. L'impôt est reconnu au compte de résultat, excepté la part liée aux éléments comptabilisés en Autres éléments du résultat global ou directement en contrepartie des capitaux propres. Dans ce cas, l'impôt est comptabilisé respectivement dans les Autres éléments du résultat global ou directement en capitaux propres.

La charge d'impôt est calculée sur la base des lois fiscales adoptées ou quasi-adoptées à la date de clôture dans les pays où les sociétés du Groupe opèrent et génèrent des revenus imposables. La direction du Groupe évalue périodiquement les positions prises dans ses déclarations aux administrations fiscales afin d'identifier les situations dans lesquelles les textes applicables sont sujets à interprétation. Elle enregistre le cas échéant des provisions sur la base des montants de redressement attendus de la part des autorités fiscales.

Les impôts différés sont comptabilisés selon la méthode du report variable, pour l'ensemble des différences temporaires entre la base fiscale des actifs et passifs et leur valeur comptable dans les états financiers consolidés. Toutefois, aucun impôt différé n'est comptabilisé s'il naît de la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif lié à une transaction, autre qu'un regroupement d'entreprises, qui, au moment de la transaction, n'affecte ni le résultat comptable, ni le résultat fiscal. Les impôts différés sont déterminés sur la base des taux d'impôt et des réglementations fiscales qui ont été adoptés ou quasi-adoptés à la date de clôture et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt différé concerné sera réalisé ou le passif d'impôt différé réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible, qui permettra d'imputer les différences temporaires.

L'impôt différé provenant des écarts temporaires liés à des investissements dans des filiales est comptabilisé, sauf lorsque la date à laquelle la différence temporaire s'inversera est contrôlée par le Groupe et qu'il est probable que la différence temporaire ne s'éteindra pas dans un avenir prévisible.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés lorsqu'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôts exigibles et que les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevé par la même administration fiscale sur l'entité imposable ou sur différentes entités imposables, s'il y a une intention de régler les soldes sur une base nette.

En application de l'interprétation IFRIC 23, s'il n'est pas probable qu'un traitement sera accepté par les autorités fiscales, les incertitudes relatives à la comptabilisation des impôts sur les résultats sont reflétées dans la détermination des actifs et passifs d'impôts en utilisant la méthode la plus prédictive de la résolution de l'incertitude (montant le plus probable ou moyenne pondérée des différents scénarios possibles).

### 3.26. Résultat par action

Le résultat par action est calculé en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires après déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues.

Le résultat par action dilué est quant à lui obtenu en divisant le résultat de l'exercice revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen d'actions ordinaires émises après déduction du nombre moyen pondéré d'actions auto détenues, ajusté des effets des actions potentielles ayant un effet dilutif.

Les instruments de dilution sont pris en compte si et seulement si leur effet de dilution diminue le bénéfice par action ou augmente la perte par action.

### 3.27. Résultat opérationnel non courant

La rubrique Autres produits / (charges) opérationnels non courants n'est alimentée que dans le cas où un événement majeur intervenu pendant la période comptable est de nature à fausser la lecture de la performance de la Société. Il s'agit donc de produits ou charges en nombre très limité, inhabituels, anormaux et peu fréquents que la Société présente de manière distincte dans son compte de résultat pour faciliter la compréhension de la performance opérationnelle courante et permettre au lecteur des comptes de disposer d'éléments utiles dans une approche prévisionnelle des résultats.

Elle peut inclure, par exemple :

- Une plus ou moins-value de cession - ou une dépréciation - importante et inhabituelle d'actifs non courants, corporels ou incorporels ;
- Certaines charges de restructuration ou de réorganisation qui seraient de nature à perturber la lisibilité du résultat opérationnel courant ; et
- D'autres charges et produits opérationnels tels qu'une provision relative à un litige d'une matérialité très significative.

Les éléments de nature identique à ceux cités ci-dessus et qui ne répondraient pas aux caractéristiques énoncées sont classés dans le résultat opérationnel courant.

## 4. Gestion des risques financiers

### 4.1. Facteurs de risques financiers

La politique de gestion des risques du Groupe se concentre sur le caractère imprévisible des marchés financiers, et cherche à en minimiser les effets potentiellement négatifs sur sa performance financière.

- **Risque de change**

Le Groupe exerçant ses activités à l'international, il est donc sujet au risque de change provenant de différentes expositions en devises différentes de l'Euro, la monnaie fonctionnelle et de présentation des comptes de la Société.

Le résultat opérationnel, les actifs des entités étrangères (américaine, chinoise et britannique) ainsi que les liquidités du Groupe sont soumis aux fluctuations des cours de change et, essentiellement, aux fluctuations de la parité EUR/USD.

L'ensemble des ventes du Groupe est libellé en EUR à l'exception des ventes en Chine, des ventes de la filiale américaine de la Société jusqu'au 27 décembre 2019, ainsi que celles au groupe Hologic aux États-Unis, réalisées en dollars.

L'exposition du Groupe à la variation des taux de change EUR/USD est limitée dans la mesure où les sommes collectées en dollar couvrent les factures fournisseurs ainsi que les frais de personnel (jusqu'au 27 décembre 2019, date de cession de la filiale US) dans cette même devise.

Au cours des périodes présentées, le Groupe n'a réalisé aucune opération de couverture.

- **Risque de crédit**

Le risque de crédit est géré à l'échelle du Groupe. Le risque de crédit provient de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments financiers dérivés et des dépôts auprès des banques et des institutions financières, ainsi que des expositions liées au crédit clients, notamment les créances non réglées et les transactions engagées.

Le risque de crédit lié à la trésorerie, aux équivalents de trésorerie et aux instruments financiers courants n'est pas significatif en regard de la qualité des institutions financières co-contractantes.

Le risque de crédits clients fait l'objet d'un suivi individualisé par la direction, et donne lieu, pour une partie des créances export, à la souscription d'une couverture d'assurance adaptée.

- **Risque de liquidité**

Les prévisionnels de trésorerie sont réalisés par le service financier. Sur la base de ces prévisions régulièrement mises à jour, la direction du Groupe suit ses besoins de trésorerie afin de s'assurer que la trésorerie à disposition permet de couvrir les besoins opérationnels.

Ces prévisionnels sont établis sur une base mensuelle et prennent en compte les plans de financement du Groupe. Le surplus de trésorerie du Groupe est placé sur des comptes courants rémunérés, des dépôts à terme ou des valeurs mobilières de placement en choisissant des instruments à maturité appropriée ou présentant une liquidité suffisante afin d'assurer la flexibilité déterminée dans les prévisionnels mentionnés ci-dessus.

## 4.2. Gestion du risque sur le capital

Dans le cadre de la gestion de son capital, le Groupe a pour objectif de préserver sa continuité d'exploitation afin de servir un rendement aux actionnaires, de procurer des avantages aux autres partenaires et de maintenir une structure du capital optimale afin de réduire le coût du capital.

## 5. Estimations et jugements comptables déterminants

Les estimations et les jugements, qui sont continuellement mis à jour, sont fondés sur les informations historiques et sur d'autres facteurs, notamment les anticipations d'événements futurs jugés raisonnables au vu des circonstances.

Le Groupe procède à des estimations et retient des hypothèses concernant le futur. Les estimations comptables qui en découlent sont, par définition, rarement équivalentes aux résultats effectifs se révélant ultérieurement. Les estimations et les hypothèses risquant de façon importante d'entraîner un ajustement significatif de la valeur comptable des actifs et des passifs au cours de la période suivante sont analysées ci-après.

- **Continuité d'exploitation**

Confère Note 2.2.

- **Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles**

Les immobilisations incorporelles sont essentiellement relatives à l'acquisition de technologies et aux travaux de développement des différentes versions de l'Aixplorer® ainsi que des nouveaux produits MACH 30 et MACH 20. Ces actifs sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité qui est revue à chaque clôture.

La nécessité de déprécier les immobilisations incorporelles est vérifiée lorsqu'il y a une indication de perte de valeur. Une estimation de la valeur recouvrable est alors effectuée.

À la clôture au 31 décembre 2019, la direction a considéré qu'il n'existait pas d'indice de perte de valeur et que la valeur des immobilisations incorporelles demeurait justifiée.

Au cours des périodes présentées, le Groupe n'a comptabilisé aucune dépréciation des immobilisations incorporelles.

Une perte a été constatée au 31 décembre 2019 à hauteur de la valeur nette comptable des éléments d'actifs incorporels mis au rebut liés à l'arrêt du projet de changement d'ERP suite à la prise de participation majoritaire de la société Hologic, soit 1,2 M€

- **Paiements fondés sur des actions**

Le Groupe attribue des options (BSA, BSPCE, stock-options...) permettant d'acquérir des actions de la Société et d'autres instruments de capitaux propres, ainsi que des actions gratuites aux membres de la direction, aux salariés du Groupe et à des personnes liées avec la Société par un contrat de consultant. La détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions est basée sur un modèle binomial de valorisation d'option et/ou sur le modèle Black & Scholes, qui prennent en compte des hypothèses sur des variables complexes et subjectives. Ces variables incluent notamment la juste valeur des titres de la Société, la volatilité attendue du cours de l'action sur la durée de vie de l'instrument ainsi que le comportement actuel et futur des détenteurs de ces instruments. Il existe un risque inhérent élevé de subjectivité découlant de l'utilisation d'un modèle de valorisation d'options dans la détermination de la juste valeur des paiements fondés sur des actions conformément à la norme IFRS 2.

Les hypothèses de valorisation retenues sont présentées en Note 17.

- **Comptabilisation de l'impôt sur les sociétés**

Le Groupe est assujéti à l'impôt sur les bénéfices en France et à l'étranger dans le cadre de ses activités internationales. Les lois fiscales sont souvent complexes et sujettes à différentes interprétations par le contribuable et l'autorité fiscale compétente. Le Groupe doit effectuer des jugements et interprétations sur l'application de ces lois lors de la détermination des provisions pour impôt à payer.

Les actifs d'impôts différés correspondant principalement aux déficits reportables ne sont constatés que dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable futur sera disponible. Le Groupe doit faire appel à son jugement pour déterminer la probabilité de l'existence d'un bénéfice futur imposable. Cette analyse s'applique juridiction par juridiction.

- **Avance conditionnée TUCE**

Dans le cadre de ses programmes de développement, le Groupe a bénéficié d'une avance remboursable au titre du projet TUCE. Le montant de cette avance figure au bilan en dettes financières.

Les remboursements seront effectués en fonction des ventes futures de produits issues du projet, à savoir 2,5% du chiffre d'affaires, dès l'atteinte de 1,5 million d'euros. Les remboursements pourront donc excéder le montant nominal encaissé, mais en l'absence d'estimation fiable du montant à payer jusqu'en 2023, ce montant n'est pas comptabilisé au bilan.

## 6. Informations par zone géographique

Le chiffre d'affaires par type de produits se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	%	31 déc 2018	%
Ventes de biens	22 540	85%	20 653	85%
Ventes de services	3 871	15%	3 637	15%
<b>Total</b>	<b>26 411</b>	<b>100%</b>	<b>24 290</b>	<b>100%</b>

Le chiffre d'affaires par zone géographique se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	%	31 déc 2018	%
EMEA	8 634	33%	9 074	37%
Amériques	3 817	14%	3 491	14%
Asie	13 960	53%	11 725	48%
<b>Total</b>	<b>26 411</b>	<b>100%</b>	<b>24 290</b>	<b>100%</b>

Au cours de l'exercice 2019, les pays dans lesquels le Groupe réalise plus de 10% de son chiffre d'affaires sont la Chine (12 796 milliers d'euros), les États-Unis (3 795 milliers d'euros), et la France (3 530 milliers d'euros).

Au cours de l'exercice 2018, les pays dans lesquels le Groupe réalise plus de 10% de son chiffre d'affaires sont la Chine (10 035 milliers d'euros), les États-Unis (3 197 milliers d'euros), et la France (3 013 milliers d'euros).

Les cinq clients les plus importants du Groupe représentaient ensemble respectivement 56% et 49% du chiffre d'affaires consolidé pour les années 2019 et 2018.

Seul un client, rattaché au secteur de l'Asie, représente plus de 10% du chiffre d'affaires du Groupe, avec un montant facturé de 8 799 milliers d'euros sur l'exercice 2019.

En 2018, le client qui représentait plus de 10% du chiffre d'affaire consolidé était également rattaché au secteur de l'Asie, avec un montant facturé de 8 118 milliers d'euros.

Le chiffre d'affaires par canal de distribution se décompose de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	%	31 déc 2018	%
Direct	20 766	79%	16 309	67%
Distributeurs	5 645	21%	7 981	33%
<b>Total</b>	<b>26 411</b>	<b>100%</b>	<b>24 290</b>	<b>100%</b>

La répartition des actifs corporels et incorporels par secteur géographique pour les deux exercices clos les 31 décembre 2019 et 2018 est la suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
EMEA	21 355	20 887
Amérique		7
Asie	53	21
<b>Total</b>	<b>21 407</b>	<b>20 914</b>

Pour les besoins de l'analyse géographique, la direction du Groupe alloue le chiffre d'affaires selon le lieu de la livraison des produits ou selon le lieu où la prestation de services est rendue (destination des ventes). Les actifs corporels et incorporels sont ventilés selon leur localisation géographique.

## 7. Autres revenus

Les autres revenus sont constitués essentiellement par des produits liés à la technologie du Groupe et aux partenariats industriels, non récurrents par nature, car ne rentrant pas dans le cadre de l'activité courante. En 2018, la Société a signé son premier contrat de partenariat industriel avec une société américaine, et présente les revenus de cette activité en « Autres revenus », pour les montants indiqués ci-dessous.

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Autres revenus	343	338

## 8. Immobilisations incorporelles

Au 31 décembre 2019, les coûts de développements d'un montant cumulé brut de 27 128 milliers d'euros et nets de 15 828 milliers d'euros sont principalement relatifs aux développements des versions d'Aixplorer® V3 à Ultimate (amortis linéairement jusque fin 2021), ainsi qu'aux dépenses immobilisées au titre de la nouvelle génération d'échographe amortie depuis début octobre 2018 (date de sa première commercialisation) sur une durée d'utilité de 12 ans.

Le montant des frais de développement internes immobilisé au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2019 s'élève à 3 472 milliers d'euros, correspondant exclusivement à la nouvelle version de l'Aixplorer MACH® 30 ainsi que de MACH 20, contre 3 234 milliers immobilisés au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

L'évolution des immobilisations incorporelles s'analyse de la manière suivante sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	Brevets / licences	Frais de développement	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Montant à l'ouverture	687	13 405	66	14 158
Acquisitions	126	3 234	709	4 069
Dotations aux amortissements	(162)	(1 975)	(41)	(2 178)
Montant à la clôture	651	14 663	735	16 049
Au 31 décembre 2018				
Valeur brute	2 099	23 653	1 882	27 634
Amortissements cumulés	(1 448)	(8 990)	(1 148)	(11 585)
Valeur nette	651	14 663	735	16 049

En milliers d'euros	Brevets / licences	Frais de développement	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Montant à l'ouverture	651	14 663	735	16 049
Acquisitions	207	3 475	594	4 276
Mise au rebut / cession			(1 270)	(1 270)
Dotations aux amortissements	(174)	(2 310)	(45)	(2 529)
Montant à la clôture	684	15 828	14	16 526
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	2 306	27 128	1 206	30 640
Amortissements cumulés	(1 622)	(11 300)	(1 1192)	(14 114)
Valeur nette	684	15 828	14	16 526

Les frais de développement internes activés se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Personnel	3 232	3 424
Honoraires, Services extérieurs	82	442
Frais de voyage et d'animation	41	112
Dotation aux provisions et amortissements	940	449
Achats et consommables	-	245
Autres	460	223
Sous total dépenses	4 755	4 895
Subventions d'exploitation	-	-
Crédit d'impôt recherche	(1 282)	(1 661)
Sous total produits	(1 282)	(1 661)
Coûts de développement activés	3 472	3 234

Le montant des acquisitions des autres immobilisations incorporelles au titre de la période s'élève à 594 milliers d'euros, principalement constitué de frais engagés pour la phase de développement dans le projet de changement d'ERP. Une perte a été constatée au 31 décembre 2019 à hauteur de la valeur nette comptable des éléments d'actifs corporels cédés mis au rebut liés à l'arrêt du projet de changement d'ERP suite à la prise de participation majoritaire de la société Hologic, soit 1 270 K€ Il n'y a pas eu de constatation d'autre perte de valeur en application de la norme IAS 36 au cours des périodes présentées.

Compte tenu d'une durée d'utilisation du produit Aixplorer® portée de fin 2020 à fin 2021 liée principalement aux perspectives de ventes sur le marché chinois, le plan d'amortissements résiduel des frais de développement du produit Aixplorer® a été modifié en conséquence pour la porter de 12 à 13 ans, de façon prospective à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019. Ce changement d'estimation a eu un impact de 308 K€ sur les dotations de l'exercice (calculé comme suit : dotation 2019 des frais de développement selon l'ancien plan d'amortissement : 2 619 K€, dotation 2019 selon le nouveau plan d'amortissement : 2 310 K€).

## 9. Immobilisations corporelles

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe a procédé à des investissements en équipement de R&D, en équipement de production (le Groupe est propriétaire de certains outils de production, tels des moules servant à la conception des échographes, et mis à la disposition de sous-traitant en charge de leur fabrication), ainsi que du matériel informatique et de transport.

L'évolution des immobilisations corporelles s'analyse de la manière suivante pour les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	Matériel, outillage, équipements technique	Matériel de bureau et informatique	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2018				
Montant à l'ouverture	4 274	90	79	4 443
Acquisitions	852	72	10	934
Cessions	-	-	-	-
Dotations aux amortissements	(393)	(75)	(72)	(540)
Écarts de conversion	15	3	11	15
Montant net à la clôture	4 748	90	28	4 865
Au 31 décembre 2018				
Valeur brute	9 965	1 167	1 032	12 164
Amortissements cumulés	(5 217)	(1 077)	(1 005)	(7 299)
Valeur nette	4 748	90	28	4 865

En milliers d'euros	Matériel, outillage, équipements technique	Matériel de bureau et informatique	Autres	Total
Exercice clos le 31 décembre 2019				
Montant à l'ouverture	4 748	90	28	4 865
Acquisitions	699	-	5	704
Cessions	(4)	(2)	-	(6)
Dotations aux amortissements	(630)	(30)	(13)	(673)
Sortie de périmètre	(5)	(5)	-	(10)
Écarts de conversion	-	-	-	-
Montant net à la clôture	4 808	54	20	4 881
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	10 627	1 105	814	12 546
Amortissements cumulés	(5 819)	(1 052)	(794)	(7 665)
Valeur nette	4 808	54	20	4 881

## 10. Contrats de location

Le Groupe avait fait le choix d'appliquer par anticipation la norme IFRS 16 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Les mouvements relatifs aux droits d'utilisation et aux passifs locatifs sur l'exercice 2019 se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	31 déc 2018	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	31 déc 2019	
Bâtiments	606	460	(594)	472	
Equipements	56	-	(23)	33	
Véhicules	176	119	(6)	289	
<b>Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - bruts</b>	<b>838</b>	<b>579</b>	<b>(622)</b>	<b>795</b>	

  

En milliers d'euros	31 déc 2018	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Dotation aux amortissements de la période	Sorties liées aux fins de contrats	31 déc 2019
Bâtiments	(365)	-	(326)	599	(92)
Equipements	(23)	-	(20)	25	(18)
Véhicules	(64)	-	(80)	-	(144)
<b>Total des amortissements des droits d'utilisation liés aux contrats de location</b>	<b>(452)</b>	<b>-</b>	<b>(426)</b>	<b>624</b>	<b>(253)</b>
Bâtiments	241	460	(326)	5	380
Equipements	33		(20)	2	15
Véhicules	112	119	(80)	(6)	146
<b>Total des droits d'utilisation liés aux contrats de location - nets</b>	<b>387</b>	<b>579</b>	<b>(426)</b>	<b>1</b>	<b>541</b>

  

En milliers d'euros	31 déc 2018	Nouveaux contrats souscrits sur la période	Sorties liées aux fins de contrats	Paiements en capital sur la période	31 déc 2019	Dont passifs locatifs courants	Dont passifs locatifs non courants
Bâtiments	297	460	31	(356)	433	173	231
Equipements	36		(11)	(20)	5	5	-
Véhicules	110	119	(18)	(77)	135	94	69
<b>Total des passifs locatifs</b>	<b>443</b>	<b>579</b>	<b>1</b>	<b>(453)</b>	<b>572</b>	<b>272</b>	<b>300</b>

Les droits d'utilisation s'élèvent au 31 décembre 2019 à 795 K€brut et 541 K€nets et concernent les éléments suivants en brut:

- Bâtiments 472 K€ relatifs aux locaux occupés par les différentes entités du Groupe à Aix-en-Provence, et en Chine.
- Equipements 33 K€
- Véhicules 289 K€

Leur durée moyenne résiduelle à compter du 31 décembre 2019 est d'environ un an et demi (20 mois sur les bâtiments et 18 mois sur les véhicules).

La dotation sur droits d'utilisation sur l'exercice 2019 s'élève à 426 K€, l'amortissement en capital des passifs locatifs à 453 K€ et les intérêts financiers à 64 K€ constatés dans le résultat financier.

La moyenne du taux marginal d'endettement utilisé pour l'actualisation de la dette sur les nouveaux contrats souscrits en 2019 est de 2% pour les bâtiments, et de 1% pour les équipements et véhicules. Aucune transaction de cession-bail n'est intervenue sur l'exercice.

Aucune convention de sous-location n'est en vigueur sur l'exercice.

Il n'existe pas de restrictions ou covenants inclus dans les contrats de location du Groupe.

Les charges comptabilisées relatives aux locations de courte durée et aux locations d'actifs de faible valeur unitaire non retraités selon IFRS 16 ne sont pas significatives sur l'exercice.

## 11. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Titres de placement et trésorerie nantis	163	163
Dépôts versés	190	187
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	74	65
Créance de Crédit Impôt Recherche	2 078	-
<b>Total des Autres actifs non courants</b>	<b>2 505</b>	<b>415</b>

Les actifs mis à la disposition dans le cadre du contrat de liquidité s'élèvent à 74 milliers d'euros. Le contrat de liquidité est décrit en Note 16.3.

La créance de CIR 2019 s'élevant à 2184 K€ a été classée en Autres actifs non courants au 31 décembre 2019 car la Société ayant perdu son statut de PME communautaire suite à la prise de contrôle majoritaire par Hologic au cours de l'exercice 2019, la créance de CIR 2019 ne sera pas encaissable avant un délai de trois ans. Voir variations détaillées en Note 14.

## 12. Stocks

Les stocks s'analysent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Matières premières, pièces détachées	3 904	4 409
Produits en cours et finis	3 042	2 896
Matériels de démonstration	2 009	1 723
<b>Total Stocks bruts</b>	<b>8 955</b>	<b>9 028</b>
Dépréciation des stocks	(2 482)	(2 364)
<b>Total Stocks nets</b>	<b>6 474</b>	<b>6 664</b>

Les dépréciations de stock de la période correspondent principalement à des dépréciations d'articles défectueux ou retournés par les clients en attente d'une réparation éventuelle, ainsi qu'à la dépréciation linéaire des matériels de démonstration.

Les mouvements concernant la dépréciation des stocks sont comptabilisés en compte de résultat dans le coût des ventes et se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(2 363)	(1 567)
Variation de périmètre	82	
Dotations dépréciations des stocks	(1 010)	(1 780)
Reprises dépréciations utilisées	810	984
Au 31 décembre	(2 482)	(2 363)

Les reprises de provisions utilisées correspondent à des stocks totalement provisionnés, obsolètes ou irréparables, qui ont été mis au rebut sur l'exercice.

### 13. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Clients et comptes rattachés	7 045	12 082
Dépréciations clients douteux	(745)	(1 906)
Clients et comptes rattachés, nets	6 299	10 176

Les dépréciations de créances portent principalement sur trois clients :

- **Distributeur chinois :**

En Chine, le Groupe avait choisi de rompre le contrat de distribution exclusive qui le liait à son distributeur en avril 2013. Ce dernier avait contesté et bloqué le règlement des sommes dues, pour un montant total de 474 milliers d'euros.

La Société avait conclu le 22 octobre 2009 avec son distributeur un contrat de distribution exclusive de certains de ses produits en Chine (hors Taiwan, Hong Kong et Macao).

En avril 2013, la Société a résilié ce contrat estimant notamment que son distributeur n'avait pas atteint ses objectifs contractuels. Après des échanges entre les parties, le distributeur a assigné la Société devant le tribunal populaire du district de Pékin Chaoyang et devant le tribunal populaire intermédiaire du district de Pékin en demandant notamment la continuation du contrat, son extension compte tenu de son interruption pendant les discussions entre les parties ainsi que le respect par la Société de son exclusivité, contestant à cet égard les affirmations de la Société et l'applicabilité de la clause d'arbitrage contractuelle. En septembre 2013, la Société avait, de son côté, initié une procédure d'arbitrage devant la Chambre de commerce internationale en paiement des sommes dues en vertu du contrat et de dommages et intérêts notamment.

En octobre 2014, la Société a obtenu gain de cause, le distributeur chinois s'étant vu condamné au remboursement de sa dette ainsi qu'au paiement d'un million d'euros en principal au titre de divers dommages subis par le Groupe. L'ensemble des actifs idoines restaient provisionnés (474 milliers d'euros de créances clients et 1.002 milliers d'euros de produits à recevoir) au 31 décembre 2018, sans évolution par rapport au 31 décembre 2014.

Dans le même temps, le distributeur a été débouté de ses demandes.

À la date d'arrêté des présents comptes consolidés 2019, la procédure de recouvrement est lancée et reste en cours.

Néanmoins, la Société a constaté, au 31 décembre 2019, la créance du distributeur chinois en perte irrécouvrable, pour un montant total égal à 537 milliers d’euros, ainsi que le produit à recevoir d’un montant de 1.002 milliers d’euros. En parallèle, la Société a repris la provision dépréciation client correspondante pour un montant total de 537 milliers d’euros ainsi que la provision pour dépréciation du produit à recevoir d’un montant de 1.002 milliers d’euros. Ces opérations n’ont eu aucun impact sur le résultat net de l’exercice 2019.

• **Distributeurs brésiliens :**

Les créances détenues sur l’ancien distributeur brésilien pour un montant de 520 milliers d’euros avaient été intégralement provisionnées en 2013, ce dernier faisant face à d’importantes difficultés financières.

Cette même année, la Société avait signé avec un nouveau distributeur un contrat exclusif pour le marché brésilien, incluant un échéancier de remboursement de la dette de l’ancien distributeur. Cet échéancier a été respecté jusqu’en août 2014, et les provisions correspondantes reprises pour un total de 181 milliers d’euros.

En 2015, ce nouveau distributeur est confronté à des problèmes de trésorerie, principalement du fait de la forte décote du BRL face à l’euro (qui s’est déprécié de 34% sur cet exercice), le risque de change étant supporté par ce dernier dans la mesure où il est facturé par le Groupe en euros.

Le Groupe reste en contact régulier avec ce nouveau distributeur qui souhaite continuer de distribuer les produits SuperSonic Imagine dès qu’il aura été en mesure d’apurer sa créance. À ce titre, la créance détenue sur ce nouveau distributeur est provisionnée à hauteur de 100% depuis la clôture 2016.

En 2017, une procédure judiciaire a été lancée et reste en cours sur 2019.

Néanmoins, la Société a constaté, au 31 décembre 2019, la créance du distributeur brésilien en perte irrécouvrable, pour un montant total égal à 593 milliers d’euros. En parallèle, la Société a repris la provision correspondante pour un montant total de 593 milliers d’euros. Ces opérations n’ont eu aucun impact sur le résultat net de l’exercice 2019.

Au 31 décembre 2019, 1 825 milliers d’euros de créances étaient échues, dont 744 milliers d’euros provisionnées, portant à 1 081 milliers d’euros de créances échues mais non dépréciées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels la Société a estimé qu’il n’y a pas de risque de non recouvrement de ces créances.

Au 31 décembre 2018, 5 359 milliers d’euros de créances étaient échues, dont 1 906 milliers d’euros provisionnées, portant à 3 453 milliers d’euros de créances échues mais non dépréciées. Elles sont relatives à des clients pour lesquels la Société a estimé qu’il n’y a pas de risque de non recouvrement de ces créances.

Le classement par antériorité de ces créances est indiqué ci-après :

En milliers d’euros	Total	Non échues	1 à 30 jours	30 à 60 jours	60 à 90 jours	90+ jours
2018	12 082	6 723	1 997	234	283	2 845
2019	7 045	5 220	349	257	112	1 107

La valeur brute comptable des clients et comptes rattachés est libellée dans les devises suivantes :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Euro	4 074	6 327
Dollar US	2 971	5 637
Autres devises	-	118
<b>Total</b>	<b>7 045</b>	<b>12 082</b>

L'exposition maximum au risque de crédit à la date de clôture représente la juste valeur de chaque catégorie de créances. Le montant des créances clients à la clôture fait l'objet d'une clause de réserve de propriété prévue dans les conditions générales de vente, au bénéfice de la Société.

Les mouvements concernant la dépréciation des créances clients, courantes et non courantes, se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(1 906)	(1 740)
Dotations aux dépréciations pour créances douteuses	(260)	(420)
Reprises dépréciations utilisées	1 127	-
Reprises dépréciations non utilisées	159	254
Variation de périmètre	135	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(745)</b>	<b>(1 906)</b>

- **Actifs sur contrats clients**

La société n'avait pas de factures à établir au titre des contrats clients au 31/12/2018 et 4 K€ au 31 décembre 2019, inclus dans le poste Créances clients.

- **Passifs sur contrats clients**

Les produits constatés d'avance au titre des contrats clients s'élevaient à 1 388 K€ au 31 décembre 2018 et 983 K€ au 31 décembre 2019, inclus dans les postes Autres passifs non courants pour 358 K€ et Autres passifs courants pour 625 K€. La diminution constatée sur l'exercice est liée à la sortie de périmètre de la filiale US le 27 décembre 2019 (voir Note 41), générant un impact de -304 K€ sur les produits constatés d'avance au titre des contrats clients.

Les avances versées par les clients et les comptes clients débiteurs s'élevaient à 205 K€ au 31 décembre 2018 et 458 K€ au 31 décembre 2019, inclus dans les postes Autres passifs courants.

La composante financement des contrats clients est non significative.

## 14. Autres actifs courants

Les autres actifs courants se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Crédits d'impôts à recevoir	-	2 407
TVA à recevoir	633	852
Charges constatées d'avance	336	208
Avances fournisseurs et fournisseurs débiteurs	943	646
Capital appelé souscrit non versé	30	-
Autres créances	40	16
<b>Total des autres actifs courants</b>	<b>1 982</b>	<b>4 129</b>

La créance de crédits d'impôt a évolué de la façon suivante sur les deux derniers exercices :

En milliers d'euros	31 dec 2019	31 dec 2018
Créances crédits d'impôts	2 407	2 212
Encaissement crédits d'impôts	(2 407)	(2 240)
Crédits d'impôts de l'exercice	2 077	2 436
Ajustements crédits d'impôts antérieurs	-	-
Autres	1	(1)
Créances de crédits d'impôts à la clôture	2 078	2 407

Compte tenu de son statut de PME au sens communautaire, les créances relatives aux Crédits d'Impôts étaient remboursées dans l'année qui suivait leur comptabilisation. La créance de CIR 2019 s'élevant à 2184 K€a été classée en Autres actifs non courants au 31 décembre 2019 (voir Note 11), la Société ayant perdu son statut de PME communautaire suite à la prise de contrôle majoritaire par Hologic au cours de l'exercice 2019, la créance de CIR 2019 ne sera pas encaissable avant un délai de trois ans.

Au 31 décembre 2019, le montant du CIR au titre de l'exercice écoulé 2019 a été en partie préfinancé à hauteur de 55% de sa valeur estimée soit 1 116 K€. À ce titre figure dans les comptes une dette financière à court terme de ce montant (voir Note 18).

## 15. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 dec 2019	31 dec 2018
Disponibilités	6 500	8 585
Valeurs mobilières de placement	8	8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	6 508	8 593

Les disponibilités détenues en banque sont principalement détenues en euros pour 4,4 M€, sur des comptes bancaires en USD détenus par la Société pour 1 811 K€, ainsi que 206 K€dans la filiale chinoise et 51 K€dans la filiale UK.

Au 31 décembre 2019, le Groupe dispose de lignes de trésorerie court terme utilisées pour un montant total de 2,1 M€, constituées principalement par 1,2M€de préfinancement du CIR 2019 et à des lignes de crédit revolving bancaires pour 0,8 M€

## 16. Capitaux propres

Depuis le 10 avril 2014, les actions de la Société sont admises à la négociation sur le marché réglementé d'Euronext à Paris sous le code ISIN FR0010526814 et le mnémonique SSI.

Sur l'exercice 2018, 207.500 actions nouvelles ont été créées suite à l'attribution effective de la première tranche d'actions gratuites. Cela porte le nombre d'actions en circulation à 23.416.627 au 31 décembre 2018.

Sur l'exercice 2019, 612.559 actions nouvelles ont été créées suite à l'exercice de stock options et de BSA (voir description des plans en Note 17), et 308 actions régularisées au titre de 2018. Cela porte le nombre d'actions en circulation à 24.029.494 au 31 décembre 2019.

## 16.1. Capital social

**Les variations du capital se décomposent de la manière suivante :**

En milliers d'actions	1 <sup>er</sup> jan 2019	Augmentation de capital	Frais sur augmentation de capital	Imputation du report à nouveau sur la prime d'émission	Souscription d'instruments dilutifs			31 déc. 2019
					Stock options	BSPCE	BSA	
Actions ordinaires	23 416 627	-	-	-	576 225	-	36 642	24 029 494
Nombre total d'actions	23 416 627	-	-	-	576 225	-	36 642	24 029 494
En milliers d'euros								
Capital social	2 342	-	-	-	58	-	4	2 403
Prime d'émission	19 365	-	-	(13 596)	-	-	-	5 769

**Variation du capital social sur les deux derniers exercices**

Opération	Capital (en milliers d'euros)	Prime d'émission	Nombre d'actions
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	2 321	29 550	23 209 127
Augmentation de capital en numéraire	21	-21	207 500
Frais sur augmentation de capital	0	28	0
Reclassement de report à nouveau en moins de la prime d'émission	0	-10 192	-
Exercice Stock options	0	0	0
Exercice de BSPCE	0	0	0
Exercice de BSA	0	0	0
Au 31 décembre 2018	2 342	19 365	23 416 627
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	2 342	19 365	23 416 627
Augmentation de capital en numéraire	0	0	0
Frais sur augmentation de capital	0	0	0
Reclassement de report à nouveau en moins de la prime d'émission	0	-13 596	0
Exercice Stock options	58	0	576 225
Exercice de BSPCE	0	0	0
Exercice de BSA	4	0	36 642
Au 31 décembre 2019	2 403	5 769	24 029 494

## 16.2. Dividendes

La Société n'a jamais distribué de dividendes et n'a pas l'intention de distribuer de dividendes au titre de l'exercice 2019.

### 16.3. Contrat de liquidité

En date du 15 avril 2017, un contrat de liquidité a été conclu avec la société Gilbert Dupont. Ce contrat a été conclu pour une période de 12 mois s'achevant le 14 avril 2018 et renouvelable par tacite reconduction.

Au 31 décembre 2019, dans le cadre du contrat de liquidité, le nombre d'actions auto-détenues au travers de ce contrat est de 100.732, ainsi que 74 milliers d'euros de liquidités, contre 110.931 actions et 65 milliers d'euros au 31 décembre 2018.

Les variations d'actions détenues au travers de ce contrat, ainsi que les pertes et gains liés sur l'exercice, augmentent le montant des capitaux propres consolidés à hauteur de 8 milliers d'euros sur l'exercice 2019.

Dans le cadre de l'offre public d'achat initiée par la société Hologic Hub Ltd. sur les actions de la Société entre octobre et décembre 2019, le contrat de liquidité conclu avec Gilbert Dupont a été suspendu à la demande de la Société jusqu'à nouvelle instruction.

### 16.4. Réserves consolidées

Les réserves consolidées se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	2019	2018
Au 1 <sup>er</sup> janvier	(9 146)	(6 282)
Résultat de l'exercice	(22 508)	(13 294)
Différences de conversion	610	(23)
Paielements fondés sur des actions - Charges de l'exercice	241	223
Souscription de BSA	-	31
Profits/(Pertes) actuarielles sur engagements de retraite	209	36
Variation des actions auto-détenues	8	(31)
Imputation des pertes antérieures sur la prime d'émission	13 596	10 192
Divers	(19)	-
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(17 008)</b>	<b>(9 146)</b>
Dont :		
Report à nouveau	3 688	3 404
Perte de l'exercice	(22 508)	(13 294)
Réserve légale	-	-
Actions auto-détenues	(626)	(634)
Résultat global accumulé	229	(590)
Paielements fondés sur des actions	2 209	1 968
<b>Au 31 décembre</b>	<b>(17 008)</b>	<b>(9 146)</b>

En France, 5% du bénéfice annuel réalisé par les sociétés est doté en réserve légale, jusqu'à ce que celle-ci atteigne 10% du capital social. Le Groupe n'ayant généré aucun bénéfice dans le passé, aucune dotation n'a été effectuée.

## 17. Paiements fondés sur des actions

Le Groupe a attribué deux types d'instruments à certains dirigeants, salariés et à des personnes liées avec la Société par un contrat de consultant :

- des instruments dilutifs fondés sur des actions, tels que des options sur actions, des actions gratuites, des bons de souscription d'actions ou bons de souscription de parts de créateurs d'entreprise. Ces derniers sont décrits ci-dessous en Note 17.1 ; et
- des instruments non dilutifs et fondés sur des actions. Ces derniers sont décrits ci-dessous en Note 17.2.

### 17.1. Instruments dilutifs fondés sur des actions

#### 17.1.1. Conditions des plans attribués

Au 31 décembre 2019, les plans de paiements en actions suivants étaient toujours en vigueur<sup>4</sup> :

##### Options ordinaires / Stock-options :

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Prix d'exercice par action	Nombre d'instruments : attribués à l'origine Exercable au 31 déc 2019	Date d'expiration
Options Ordinaires 2013 4 octobre 2013	Exercables à hauteur de 25% à l'expiration d'une période de 12 mois à compter de la date d'attribution, puis le solde à hauteur de 7,5% à l'expiration de chaque trimestre écoulé pendant 30 mois. <sup>(1)</sup>	0,10 €	381 250 22 593	4-oct.-23
Options AGA Exchange 2013 4 octobre 2013	Exercables à hauteur de 55% à la date d'attribution, puis le solde à hauteur de 7,5% de chaque trimestre calendaire écoulé à compter du 1 <sup>er</sup> octobre 2013. <sup>(1)</sup>	0,10 €	254 500 0	4-oct.-23
Options 09- 2014 19 septembre 2014	Exercable à hauteur de 6,25% des options à l'expiration de chaque période successive de 3 mois écoulée à compter de la date d'attribution et au plus tard dans les 10 ans suivant la date d'attribution.	8,18 € <sup>(2)</sup>	411 850 105 689	18-sept.-24

(1) Suite à l'introduction en bourse en date du 9 avril 2014, ces instruments sont devenus immédiatement exercibles.

(2) Prix d'exercice ajusté à la suite de l'augmentation de capital de la Société en date du 15 mai 2017.

<sup>4</sup> Au 31 décembre 2019, il n'existe plus aucun bon de souscription d'action émis par la Société en circulation. En effet, les bénéficiaires de bons de souscriptions d'actions issus des plans encore en vigueur durant l'exercice clos au 31 décembre 2019 les ont soit exercés soit y ont renoncés. Il est à noter également que le seul plan de bons de souscriptions de parts de créateurs d'entreprises en vigueur durant l'exercice clos au 31 décembre 2019 (BSPCE 10-2008) a expiré le 5 novembre 2019.

**Actions gratuites :**

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Prix d'exercice par action	Nombre d'instruments attribués à l'origine	Date d'expiration
Actions Gratuites de performance 31 mars 2017	Acquises et livrées aux bénéficiaires par tranches égales de 20% à l'issue de périodes d'acquisition de 12, 24, 36, 48 et 60 mois à compter de l'Attribution. <sup>(1)</sup>	-	1 037 500	N/A
Actions Gratuites de performance Avril 2018	Acquises et livrées aux bénéficiaires par tranches égales de 20% à l'issue de périodes d'acquisition de 12, 24, 36, 48 et 60 mois à compter de l'Attribution. <sup>(1)</sup>	-	114 000	N/A

*(1) Sauf cas exceptionnel apprécié avec l'accord du Conseil d'administration, tout bénéficiaire perd irrévocablement ses actions de performance au titre des tranches non encore acquises :*

- *En cas de démission effective avant la fin d'une période d'acquisition, la perte des actions de performance prendra effet au jour de la fin du contrat de travail ou du mandat social du bénéficiaire ;ou*
- *En cas de licenciement ou de révocation pour quel que motif que ce soit avant la fin de la période d'Acquisition, la perte des actions de performance prendra effet au jour de la notification du licenciement ou de la révocation selon le cas.*

Le Directoire a décidé le 26 avril 2018, après autorisation du Conseil de surveillance, de modifier les conditions de performance des actions de performance 2017.

Les anciennes conditions de performance sont ainsi abandonnées au profit d'une nouvelle condition de performance (la « **Condition de Performance** ») correspondant à l'atteinte d'un objectif de rapport entre l'EBITDA et le chiffre d'affaires de la Société (le « **Ratio EBIDTA/CA** »). Cette condition devra également être évaluée chaque année pour la livraison de chacun des tranches restantes d'actions de performance 2017, à commencer par la tranche dont l'acquisition intervenait le 31 mars 2019.

Les actions de performance seront à livrer à chaque bénéficiaire au titre de chaque tranche à l'issue de chaque période d'acquisition sous réserve de la réalisation d'une condition de performance (la « **Condition de Performance** ») par la Société correspondant à l'atteinte d'un objectif de rapport entre l'EBITDA et le chiffre d'affaires de la Société (le « **Ratio EBIDTA/CA** »).

En mars 2018, 207.500 actions nouvelles ont été créées pour la livraison de la première tranche du plan 2017, suite à l'atteinte des objectifs de performance.

En mars 2019, aucune actions nouvelles n'ont été créées pour la livraison de la deuxième tranche du plan 2017 car les conditions de performance n'ont pas été remplies.

Par ailleurs, le 26 avril 2018, le Directoire a attribué 114.000 actions gratuites de performance au bénéfice de salariés de la Société dans le cadre des autorisations consenties par l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 juin 2016.

Pendant les périodes d'acquisition, les bénéficiaires ne seront pas titulaires des actions qui leur auront été attribuées et les droits résultant de cette attribution seront incessibles. Les actions gratuites seront livrées à leurs bénéficiaires à l'expiration de cette période d'acquisition.

La livraison des actions de performance est réservée aux bénéficiaires ayant conservé la qualité de salarié ou de mandataire social de la Société ou d'une société liée sans interruption pendant la période d'acquisition pour chaque tranche, sauf cas particulier visé au plan et ci-dessous.

Les actions de performance seront à livrer à chaque bénéficiaire au titre de chaque tranche à l'issue de chaque période d'acquisition sous réserve de la réalisation d'une condition de performance (la « **Condition de Performance** ») par la Société correspond à l'atteinte d'un objectif de rapport entre l'EBITDA et le chiffre d'affaires de la Société (le « **Ratio EBIDTA/CA** »).

Le Ratio EBITDA/CA est calculé pour chaque tranche en divisant le montant de l'EBITDA par le chiffre d'affaires de la Société réalisé sur le dernier exercice social clôturé à la date d'acquisition définitive correspondante. Si le Ratio EBITDA/CA réalisé est égal ou supérieur à 80% de l'objectif du Ratio EBITDA/CA pour l'exercice en question, le nombre d'actions à livrer sera égal à 100% des actions de performance attribuées pour la tranche en question, hors cas d'ajustement visés dans l'article 7. En dessous de 80% de l'objectif du Ratio EBITDA/CA, aucune action ne sera à livrer pour la tranche en question.

En avril 2019, aucune actions nouvelles n'ont été créées pour la livraison de la première tranche du plan 2018 car les conditions de performance n'ont pas été remplies.

Les règlements des plans d'actions gratuites 2017 et 2018 incluaient la clause suivante : « *En cas de prise de contrôle du capital social de la Société (tel que le terme est défini à l'article L. 233-3 du Code de commerce), la Condition de Performance ne trouvera plus à s'appliquer ; seules les stipulations du plan relatives à la condition de présence trouveront à s'appliquer.* »

La prise de contrôle de la Société par le groupe Hologic au cours de l'exercice 2019 a donc supprimé toutes les conditions de performance qui existaient sur les plans d'actions gratuites attribués en 2017 et 2018.

## 17.1.2. Variations des en-cours des instruments dilutifs

### a) Options de Souscription d'Actions / Stock-options

Le nombre de stock-options en circulation s'analyse comme suit :

OSA	2019		2018	
	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'OSA	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'OSA
Au 1 <sup>er</sup> janvier	0,20	701 174	0,20	701 481
Ajustement suite à l'augmentation de capital	-	-	-	-
Octroyés	-	-	-	-
Eteintes	-	-	-	-
Exercées	0,10	-572 892	0,10	-308
Au 31 décembre	6,76	128 282	0,20	701 174
Exerçables	6,76	128 282	0,20	701 174

**b) Actions gratuites**

Le nombre d'actions gratuites en circulation s'analyse comme suit :

AGA	2019		2018	
	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'AGA	Prix d'exercice en euros par action	Nombre d'AGA
Au 1 <sup>er</sup> janvier	-	896 500	-	1 022 500
Ajustement suite à l'augmentation de capital	-	-	-	-
Octroyés	-	-	-	114 000
Caduques	-	-259 000	-	- 32 500
Attribuées au cours de la période	-	-	-	-207 500
<b>Au 31 décembre</b>	-	<b>637 500</b>	-	<b>896 500</b>

**17.1.3. Valorisation des plans**

La valorisation des options de souscription d'actions et des actions gratuites s'analyse comme suit :

Plan	Modèle de valorisation	Prix de l'action à la date d'attribution (en euros)	Taux annuel d'intérêt sans risque	Volatilité attendue	Maturité attendue (années)	Décote d'incessibilité	Juste valeur unitaire (en euros)
<b>Options ordinaires / Stock options :</b>							
Options Ordinaires 2013	B&S et binomial	0,10	2,42%	35,00%	10	30,48%	0,030
Options AGA Exchange	B&S et binomial	0,10	2,42%	35,00%	10	30,48%	0,030
Options 09-2014	B&S	8,40	0,35%	37,51%	7	0,00%	3,980
<b>Actions gratuites :</b>							
Actions Gratuites de performance 2017		1,52					1,52 à 1,768
Actions Gratuites de performance 2018		1,768					1,768

Aucune hypothèse de turnover ni de distribution de dividende n'a été retenue pour la valorisation de ces instruments.

## 17.2. Instruments non dilutifs fondés sur des actions

En date du 1<sup>er</sup> juillet 2014, le Groupe a accordé aux salariés du bureau de représentation chinois des Stock Appreciation Right (SAR).

Le principe en est le suivant :

Chacun des neuf bénéficiaires a reçu un nombre fixe de SAR, dont il acquiert les droits sur deux ans (à l'exception d'une personne qui les a acquis intégralement dès l'attribution), sauf en cas de changement de contrôle de la Société, où tous deviendraient immédiatement exerçables. Ces SAR sont exerçables jusqu'au 23 octobre 2023 (sous conditions de présence dans le Groupe).

Le Groupe versera à l'attributaire sur demande écrite, et pour chaque exercice des SAR attribués, le montant le plus faible entre les deux montants suivants :

- Le cours de bourse d'une action de la Société à la veille de la demande d'exercice, minoré de 0,10 euro ; et
- 20 euros.

A la date de la clôture, la valorisation des SAR attribués s'élève à 25.4 milliers d'euros, soit +2.4 milliers d'euros par rapport au 31 décembre 2018

### 17.2.1. Conditions des plans attribués

Plan -- Date d'attribution	Conditions d'acquisition	Nombre d'instruments : attribués à l'origine. Exerçable au 31 déc. 2019	Date d'expiration
Stock Appreciation Right			
SAR 07-2014 1 <sup>er</sup> juillet 2014	Exerçables par tiers au 1 <sup>er</sup> juillet de chaque année (2014, 2015, 2016), ou immédiatement exerçable en cas de changement de contrôle	10 000 10 000	23-oct.-23
SAR 07-2014' 1 <sup>er</sup> juillet 2014	Exerçables intégralement au 1 <sup>er</sup> juillet 2014.	5 000 5 000	23-oct.-23

### 17.2.2. Variations d'en-cours des instruments non dilutifs

SAR	2019		2018	
	Nombre d'instruments		Nombre d'instruments	
Au 1 <sup>er</sup> janvier	15 000		15 000	
Octroyés	-		-	
Caduques	-		-	
Exercés	-		-	
Échus	-		-	
Au 31 décembre	15 000		15 000	
Exerçables	15 000		15 000	

## 17.3. Charges des plans par exercice

Les charges reconnues dans les états financiers au cours des exercices écoulés se décomposent comme suit :

En milliers d'euros	2014 et antérieurs	2015	2016	2017	2018	2019	Total
AGA	20	-	-	321	199	244	784
Stock Options	443	30	-	-	-	-	473
SAR	113	(71)	3	(9)	(11)	-	25
<b>Total</b>	<b>576</b>	<b>(41)</b>	<b>3</b>	<b>313</b>	<b>188</b>	<b>244</b>	<b>1282</b>

## 18. Dettes financières

Les dettes financières s'analysent comme suit :

En milliers d'euros	31 dec 2019	31 dec 2018
Non courant		
Avance remboursable – Tuce	204	204
Avance remboursable – Icare	1 725	1 338
Emprunt à long terme	37 900	3 726
Emprunt obligataire	-	9 775
<b>Total non courant</b>	<b>39 829</b>	<b>15 043</b>
Courant		
Avance remb. Business France	15	15
Avance remboursable – Tuce	204	204
Emprunts à court terme	2 077	5 063
Part courante des emprunts à long-terme	460	-
Intérêts courus sur emprunt	422	-
Emprunt obligataire	-	4 550
<b>Total courant</b>	<b>3 178</b>	<b>9 832</b>
<b>Total Dettes financières</b>	<b>43 007</b>	<b>24 875</b>

Les dettes financières se composent principalement au 31 décembre 2019 :

- D'avances remboursables (décrites ci-après) d'un montant total de 2,1 M€;
- D'un emprunt long terme (décrit ci-après) auprès de l'actionnaire majoritaire Hologic Hub Ltd d'un montant de 34,5 M€ intérêts courus inclus ;
- D'emprunts à court terme correspondant principalement au préfinancement du CIR 2019 pour 1,1 M€ et à des lignes de crédit revolving bancaire pour 0,8 M€; La société n'a aucun encours de contrat d'affacturage au 31 décembre 2019, contre une dette financière de 3 254 K€ au 31 décembre 2018 ; et
- De trois emprunts innovation à long terme contractés auprès de la Bpifrance pour 1,8 M€ encaissé en 2017, 2 M€ encaissés en 2018 et 750K€ encaissé en 2019, pour un montant restant dû de 4,3 M€

Les emprunts obligataires envers Kreos qui existaient au 31 décembre 2018 ont été remboursés en totalité par anticipation en août 2019 (voir détails ci-après).

La Société a obtenu sur l'exercice un nouveau prêt à l'innovation auprès de la BPI d'un montant de 750 K€, remboursable par échéance trimestrielle à compter du 30 septembre 2021 et à échéance finale 30 juin 2026, et portant un taux d'intérêt fixe de 1,08% annuel.

La variation des dettes financières s'analyse comme suit sur l'exercice:

En milliers d'euros	31 dec 2018	Souscription	Remboursement	Provision intérêts	31 dec 2019
Avance remb. Business France	15				15
Avance remboursable – Icare	1 338			387	1 725
Avance remboursable – Tuce	408				408
Emprunts à court terme	1 825	2 006	(1 754)		2 077
Dette d'affacturage	3 254		(3 254)		-
Emprunts BPI à long-terme	3 710	750	(180)		4 280
Emprunts à long terme envers l'actionnaire majoritaire	-	34 080			34 080
Intérêts courus sur emprunt envers l'actionnaire majoritaire	-			422	422
Emprunts obligataires Kreos	14 325		(14 618)	293	-
<b>Total Dettes financières</b>	<b>24 875</b>	<b>36 836</b>	<b>(19 806)</b>	<b>1 102</b>	<b>43 007</b>

## 18.1. Avances remboursables

Dans le cadre de ses programmes de développement, la Société a reçu des avances remboursables (accordées par Oséo à l'époque maintenant sous le contrôle du BPI), dont deux sont encore en cours :

### **Avance remboursable Icare :**

Une avance remboursable non rémunérée a été accordée, d'un montant total de 3 millions d'euros pour le programme Icare, dont 516 milliers d'euros reçus le 8 mars 2010, 347 autres milliers d'euros reçus le 13 juin 2012 et 274 milliers d'euros encaissés au cours de l'exercice 2018. Le contrat initial stipulait que l'avance sera remboursée en fonction des ventes futures de produits issues du projet, et ce jusqu'à l'exercice clôturant en 2022. Les remboursements pouvaient donc excéder le montant nominal encaissé.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a trouvé un accord avec Bpifrance, financeur de ce programme, notamment sur l'assiette du chiffre d'affaires à considérer pour les versements futurs, dans la mesure où une partie des objectifs initiaux n'ont pas aboutis.

La part des versements à effectuer excédant le montant de l'avance est comptabilisée au bilan et correspond à 25% de l'avance remboursable reçue, ainsi que la partie relative aux intérêts financiers.

### **Avance remboursable TUCE :**

Une avance remboursable non rémunérée a été accordée, d'un montant total de 0,4 million d'euros pour le programme TUCE, dont 77 milliers d'euros reçus le 26 juin 2012, 242 milliers d'euros reçus le 1<sup>er</sup> juillet 2015, 27 milliers d'euros le 13 juin 2016 et 61 milliers d'euros le 5 juillet 2017. Les remboursements seront effectués en fonction des ventes futures de produits issues du projet, et pourront donc excéder le montant nominal encaissé, mais en l'absence d'estimation fiable du montant à payer jusqu'en 2023, ce montant n'est pas comptabilisé au bilan (voir également Note 38.3).

### **Business France :**

Une avance remboursable du programme Export+ santé Cosmétique couvrant les coûts d'enregistrement et de certification dans la limite de 50% du montant global et de 200 milliers euros a été accordée. Ce programme vise à accompagner la croissance des entreprises. Une avance de 15 milliers d'euros a été versée le 21 décembre 2016.

Les remboursements ainsi qu'une majoration de 7,5% seront effectués si dans une période de 18 mois à trois ans à compter de la certification, le chiffre d'affaires pour les produits et le pays concernés est égal ou supérieur à deux fois le montant des dépenses que l'avance a contribué à financer.

Les avances conditionnées ont varié comme suit au cours de l'exercice :

En milliers d'euros	Business France	OSEO ICARE	OSEO TUCE	Total
Dette au 31 décembre 2017	15	1 025	407	1 447
+ encaissements	-	274	-	274
- remboursements	-	-	-	-
- actualisation	-	-	-	-
+provision intérêts financiers	-	-	-	-
+ désactualisation	-	38	-	38
- Annulation de la dette	-	-	-	-
+/- changement d'hypothèse	-	-	-	-
Dette au 31 décembre 2018	15	1 337	407	1 759
+ encaissements	-	-	-	-
- remboursements	-	-	-	-
- actualisation	-	-	-	-
+provision intérêts financiers	-	387	-	387
+ désactualisation	-	-	-	-
- Annulation de la dette	-	-	-	-
+/- changement d'hypothèse	-	-	-	-
Dette au 31 décembre 2019	15	1 725	407	2 147

Les échéances de remboursement des avances ci-dessus se présentent de la façon suivante à la clôture :

En milliers d'euros	Total	< 1 an	1 à 5 ans	> 5 ans
Avance Tuce	407	203	204	-
Avance Icare	1 725	-	913	812
Business France	15	15	-	-
<b>Total</b>	<b>2 147</b>	<b>219</b>	<b>1 117</b>	<b>812</b>

## 18.2. Emprunts obligataires

### **Emprunt obligataire Kreos 2017 (Tranches 1 et 2) et 2018 (Tranche 3)**

Le 21 août 2019, la Société a conclu un accord de résiliation avec Kreos aux termes duquel, suite au paiement d'une somme d'environ 16,4 millions d'euros, l'ensemble des accords de financement conclus avec Kreos, à savoir le *Venture Loan* de 2017, le *Venture Loan* de 2018 et tous les documents connexes, en ce compris les accords relatifs aux bons de souscription d'actions, les accords de put options et les garanties et nantisements accordés par SuperSonic Imagine, ont été résiliés. Conformément à cet accord de résiliation, SuperSonic Imagine a été définitivement et entièrement libérée de toute obligation envers Kreos Capital V (UK) Ltd. et Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. au titre des différents accords de financement.

Le capital restant dû au 21 août 2019 s'élevait à 13 357 K€ et les intérêts courus à 569 K€. Les charges liées à la résiliation anticipée sont constatées sur l'exercice 2019 en résultat financier pour un montant d'environ 2,5 M€.

### **BSA Norgine**

L'emprunt obligataire de 5 millions d'euros souscrit par Norgine en 2013 avait été remboursé par anticipation en mars 2017.

Les 50.000 bons de souscriptions (BSA) qui subsistaient ont été abandonnés par Norgine en 2019.

### 18.3. Contrat de prêt de type « revolving » avec l'actionnaire majoritaire

Afin de permettre à la Société de financer ses besoins en fonds de roulement et de rembourser son endettement, notamment envers Kreos, la Société et Hologic Hub Ltd. ont conclu, le 14 août 2019, un contrat de prêt de type « revolving », amendé le 22 novembre 2019 et le 12 février 2020, pour un montant maximum cumulé de 50 millions d'euros. Postérieurement à la clôture de l'exercice le 17 mars 2020, (voir Note 40.3), le montant maximum de ce prêt a été porté à 65 M€

Il présente les termes et conditions suivants :

- Date de maturité : 12 août 2024
- Taux fixe : 5,47% l'an
- Echéance des intérêts : Trimestriels
- Nantissements : Aucun
- Retenue de garantie : Aucune

En milliers d'euros	Total31 déc. 2019
Capital	34 080
Intérêts courus	422
<b>Total</b>	<b>34 502</b>

## 19. Engagements de retraite et avantages assimilés

En France, le Groupe cotise au régime national de retraite et ses engagements auprès des salariés en termes de retraite se limitent à une indemnité forfaitaire basée sur l'ancienneté et versée dès lors que le salarié atteint l'âge de la retraite. Cette indemnité de départ à la retraite est déterminée pour chaque salarié en fonction de son ancienneté et de son dernier salaire prévu. Au Royaume-Uni et aux États-Unis, le Groupe contribue à un régime à cotisations définies qui limite son engagement aux cotisations versées. Ces cotisations sont constatées en charge de l'exercice.

Les montants constatés au bilan sont déterminés de la façon suivante. Ils sont relatifs aux régimes d'indemnité de départ en retraite des salariés français.

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Provision pour engagements de retraite	414	529

Les variations de l'obligation au titre du régime à prestations définies durant l'exercice sont présentées ci-après :

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Au 1 <sup>er</sup> janvier	529	481
Coût des services rendus au cours de la période	86	77
Coût financier	9	7
Prestations payées	-	-
Réductions / cessations	-	-
Ecart actuariels	(209)	(36)
Différences de conversion	-	-
Au 31 décembre	414	529

Les montants constatés au compte de résultat sont déterminés de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Coût des services rendus au cours de la période	86	77
Coût financier	9	7
Réductions / cessations	-	-
Prestations payées	-	-
<b>Total</b>	<b>95</b>	<b>84</b>

Les principales hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes :

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Taux d'actualisation	0,80%	1,65%
Taux de revalorisation des salaires	3,0%	3,0%
Taux d'inflation	2,0%	2,0%
Taux de charge sociale : Non cadres	25,0%	38,5%
Taux de charge sociale : Cadres	46,0%	45,9%

Les engagements sont calculés sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à 62 ans pour les non cadres et à 64 ans pour les cadres.

Les hypothèses se rapportant aux taux de mortalité futurs sont déterminées sur la base de données provenant de statistiques publiées et de données historiques en France (table INSEE TD/TV 2013 - 2015).

Les taux de mobilité retenus ont été déterminés sur la base des statistiques des dernières années. Ce taux représente un taux annuel moyen de mobilité de 11,5% des effectifs.

## 20. Autres passifs non courants

Les autres passifs non courants sont détaillés ci-après :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Fournisseurs - part non courante	727	532
Produits constatés d'avance - part non courante	358	549
<b>Total</b>	<b>1 085</b>	<b>1 081</b>

La part non courante des fournisseurs correspond principalement aux paiements futurs actualisés des redevances minimales fixes sur les brevets et licences acquises.

La part non courante des produits constatés d'avance correspond aux contrats de maintenance dont la durée est supérieure à un an.

## 21. Fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Fournisseurs	4 803	6 702
Dont Part Courante	4 076	6 170
Dont Part Non Courante	727	532

## 22. Autres passifs courants

Les autres passifs courants se décomposent de la façon suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Dettes sociales	2 616	2 748
Produits constatés d'avance - part courante	918	1 381
Provisions pour risques et charges courants (cf détails)	552	586
Dettes fiscales	840	647
Avances reçues sur commandes et clients créditeurs	458	205
Divers	14	50
<b>Total des autres passifs courants</b>	<b>5 399</b>	<b>5 617</b>

Les produits constatés d'avance concernent, d'une part, les revenus liés à la technologie non intégralement reconnus à la signature du contrat mais étalés sur la période concernée, les produits de subvention d'exploitation étalés au rythme des charges encourues, et les prestations de service (principalement maintenance, service après-vente, extensions de garantie) dont le revenu est reconnu lorsque le service a été rendu.

Au cours de l'exercice 2019, le Groupe n'a pas encaissé de subventions, contre 624 milliers d'euros en 2018.

Les provisions courantes pour risques et charges se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	Garantie	Autres	Total
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2018	535	150	685
- Dotation aux provisions	707	-	707
- Reprise de provision utilisée	(806)	-	(806)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au 31 décembre 2018	436	150	586
Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019	436	150	586
- Dotation aux provisions	783	-	783
- Reprise de provision utilisée	(817)	-	(817)
- Reprise de provision non utilisée	-	-	-
- Ecart de conversion	-	-	-
Au 31 décembre 2019	402	150	552

À la clôture de l'exercice, les provisions pour risques et charges comprennent notamment les provisions pour garanties qui sont des provisions courantes. En effet, les ventes réalisées par le Groupe sont assorties d'une période de garantie d'un an. L'évaluation du coût de la garantie ainsi que la probabilité d'engagement de ces coûts est basée sur l'analyse des données historiques. La provision correspond au nombre de mois de garantie restant à courir à la date de clôture sur l'ensemble des équipements vendus. Les dotations et reprises aux provisions pour garanties données aux clients sont enregistrées en compte de résultat dans les coûts directs des ventes.

La provision pour indemnités de départ en retraite est intégralement présentée en passifs non courants (voir Note 19).

## 23. Instruments financiers par catégorie

La juste valeur d'instruments financiers négociés sur un marché actif, tels que les valeurs mobilières de placement, est fondée sur le prix de marché à la date de clôture. Les prix de marché utilisés pour les actifs financiers détenus par la Société sont les cours acheteurs en vigueur sur le marché à la date d'évaluation. La valeur nominale, diminuée des provisions pour dépréciation, des créances et dettes

courantes est présumée avoisiner la juste valeur de ces éléments, de même que pour les dettes financières à taux variable.

Au 31 décembre 2019 :

En milliers d'euros	Prêts et créances au cout amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement et trésorerie nantis	-	163	163
Dépôts versés	190	-	190
Clients et comptes rattachés	6 299	-	6 299
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	-	74	74
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	6 508	6 508
<b>Total 31 décembre 2019</b>	<b>6 489</b>	<b>6 745</b>	<b>13 235</b>

  

	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	4 803	4 803
Emprunt long terme	-	38 782	38 782
Passifs locatifs	-	572	572
Emprunt à court terme	-	2 077	2 077
Avances remboursables	-	2 148	2 148
<b>Total 31 décembre 2019</b>	<b>-</b>	<b>48 382</b>	<b>48 382</b>

Au 31 décembre 2018 :

En milliers d'euros	Prêts et créances au coût amorti	Actifs à la juste valeur par résultat	Total
Titres de placement et trésorerie nantis	-	163	163
Dépôts versés	187	-	187
Clients et comptes rattachés	10 176	-	10 176
Actifs mis à la disposition du contrat de liquidité	-	65	65
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	8 593	8 593
<b>Total 31 décembre 2018</b>	<b>10 363</b>	<b>8 821</b>	<b>19 184</b>

  

	Passifs à la juste valeur par résultat	Passifs financiers évalués au coût amorti	Total
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-	6 702	6 702
Emprunt obligataire	1 167	14 325	14 325
Passifs locatifs	-	443	443
Emprunt à court terme	-	8 789	8 789
Avances remboursables	-	1 760	1 760
<b>Total 31 décembre 2018</b>	<b>1 167</b>	<b>30 852</b>	<b>32 019</b>

## 24. Coût des ventes

La marge brute au cours des deux précédents exercices se décompose comme suit :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Chiffres d'affaires Produits	22 540	20 653
Chiffres d'affaires Services	3 871	3 637
Autres revenus	343	338
Revenus Totaux	26 754	24 628
Coût des ventes	(14 303)	(13 530)
Marge brute sur revenu total	12 451	11 098
Taux de marge brute en % du revenu total	46,5%	45,1%
Marge brute sur chiffre d'affaires	12 108	10 760
Taux de marge brute en % du chiffre d'affaires	45,8%	44,3%

La marge brute sur revenu total correspond aux revenus totaux (26 754 milliers d'euros) diminués du coût des ventes (14 303 milliers d'euros).

L'exercice 2019 a enregistré en autres revenus (343 milliers d'euros) relatif à un contrat de partenariat industriel.

La marge brute sur chiffre d'affaires correspond au chiffre d'affaires diminué du coût des ventes, soit 12 108 milliers d'euros en 2019 et 10 760 milliers d'euros en 2018.

## 25. Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et développement se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles) :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Personnel	873	744
Honoraires, Services extérieurs	450	410
Frais de voyage et d'animation	69	45
Dotations aux provisions et amortissements	2 133	1 956
Achats et consommables	-	221
Autres	145	174
Sous total dépenses	3 670	3 550
Subventions d'exploitation	(164)	(186)
Crédit d'impôt recherche	(612)	(186)
Sous total produits	(776)	(372)
<b>Total</b>	<b>2 894</b>	<b>3 178</b>

Les frais de recherche et développement totaux se décomposent de la manière suivante incluant les frais de recherche et développement activés en immobilisations incorporelles :

### En 2019 :

En milliers d'euros	Charges de R&D	Charges immobilisées	Dépenses engagées
Personnel	873	3 232	4 105
Honoraires, Services extérieurs	450	82	531
Frais de voyage et d'animation	69	41	110
Dotation aux provisions et amortissements	2 133	940	3 073
Achats et consommables			
Autres	145	460	605
Sous total dépenses	3 670	4 755	8 425
Subventions d'exploitation	(164)	-	(164)
Crédit d'impôt recherche	(612)	(1 282)	(1 895)
Sous total produits	(776)	(1 282)	(2 059)
<b>Total</b>	<b>2 894</b>	<b>3 472</b>	<b>6 366</b>

**En 2018 :**

En milliers d'euros	Charges de R&D	Charges immobilisées	Dépenses engagées
Personnel	744	3 424	4 168
Honoraires, Services extérieurs	410	442	852
Frais de voyage et d'animation	45	112	157
Dotations aux provisions et amortissements	1 956	449	2 404
Achats et consommables	221	245	466
Autres	174	223	397
Sous total dépenses	3 550	4 895	8 445
Subventions d'exploitation	(186)	-	(186)
Crédits d'impôts et crédit d'impôts innovation	(186)	(1 661)	(1 846)
Sous total produits	(372)	(1 661)	(2 033)
<b>Total</b>	<b>3 178</b>	<b>3 234</b>	<b>6 412</b>

La société a poursuivi sur la période ses programmes de développement orientés vers de nouvelles fonctionnalités de l'Aixplorer MACH®.

Les dépenses de recherche et développement comptabilisées sur l'exercice se composent principalement des salaires de l'équipe R&D et de coûts de sous-traitance. Elles intègrent également la charge d'amortissement des coûts de développement activés.

## 26. Frais commerciaux et de marketing

Les frais commerciaux et de marketing se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Personnel	5 735	5 546
Honoraires, Services extérieurs	2 521	2 152
Frais de voyage et d'animation	2 795	2 649
Dotations aux provisions et amortissements	519	694
Autres	748	643
<b>Total</b>	<b>12 319</b>	<b>11 685</b>

## 27. Frais généraux et administratifs

Les frais généraux et administratifs se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Personnel	1 937	2 213
Honoraires, Services extérieurs	1 682	1 668
Frais de voyage et d'animation	152	175
Dotations aux provisions et amortissements	362	421
Autres	(94)	(104)
<b>Total</b>	<b>4 039</b>	<b>4 374</b>

## 28. Frais des opérations

Les frais du département opérations se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Personnel	1 282	1 067
Honoraires, Services extérieurs	168	223
Frais de voyage et d'animation	51	47
Dotations aux provisions et amortissements	67	59
Autres	66	101
<b>Total</b>	<b>1 634</b>	<b>1 497</b>

## 29. Autres produits / (charges) opérationnels

Les autres produits / (charges) opérationnels se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Dotation aux provisions clients	(243)	(420)
Pertes sur créances irrécouvrables	(1 127)	-
Autres charges opérationnelles	(1 370)	(420)
Reprise de provisions clients, utilisées	1 127	-
Reprise de provisions clients, non utilisées	160	265
Gain de change sur opérations	91	176
Divers	-	-
Autres produits opérationnels	1 378	441
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>8</b>	<b>21</b>

## 30. Autres produits / (charges) opérationnels non

Les autres produits / (charges) opérationnels non courants sont comptabilisés en application des méthodes décrites en Note 3.27 sur la détermination du résultat opérationnel non courant.

Sur l'exercice 2018 et 2019, ils correspondent principalement à une charge exceptionnelle liée au litige décrit en Note 37 présentée ci-après.

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Litige décrit en Note 37	5 252	1 674
Frais liés au changement d'actionnaire majoritaire	2 807	-
Passage en perte des coûts de changement ERP lié au changement d'actionnaire majoritaire	1 225	-
Divers	41	-
<b>Autres produits et charges opérationnels</b>	<b>9 326</b>	<b>1 674</b>

## 31. Charges d'exploitation par nature

Les charges d'exploitation par nature se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles, voir détails en Note 25) :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Achats y compris variation de stocks	11 094	10 424
Dotation aux amortissements	2 713	2 664
Salaires et traitements	8 461	8 202
Charges sociales	2 768	2 489
Impôts et taxes	700	583
Sous-traitance	1 112	710
Services extérieurs	2 949	2 228
Frais de voyage et d'animation	2 545	2 313
Charges de Location	87	56
Marketing et publicité	763	928
Honoraires, commissions et redevances	10 497	4 328
Subventions et crédit d'impôt recherche	(1 094)	(381)
Dotation et Reprises de provisions	(790)	933
Valeur Nette Comptable d'éléments actifs mis au rebut	1 225	-
Autres	1 475	439
<b>Total</b>	<b>44 506</b>	<b>35 918</b>

## 32. Charges liées aux avantages du personnel

Les charges liées aux avantages du personnel se décomposent de la manière suivante (hors frais de développement activés en immobilisations incorporelles, voir détails en Note 25) :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Salaires et traitements	8 217	7 979
Charges sociales	2 768	2 489
Paielements fondés sur des actions	244	223
Engagements de retraite	86	84
<b>Total</b>	<b>11 315</b>	<b>10 775</b>

Au 31 décembre 2019, le Groupe emploie 173 personnes, contre 179 au 31 décembre 2018.

## 33. Produits et charges financiers

Les produits et charges financiers se décomposent de la manière suivante :

En milliers d'euros	31 déc 2019	31 déc 2018
Perte de change	(109)	-
Intérêts financiers	(5 168)	(1 960)
Charges financières	(5 276)	(1 960)
Gains de change	-	-
Intérêts financiers	13	16
Plus value de cession de la filiale US	524	-
Produits financiers	537	16
<b>Résultat Financier</b>	<b>(4 740)</b>	<b>(1 944)</b>

L'exercice 2019 constate une perte de 4.740 milliers d'euros contre 1.944 milliers d'euros en 2018 soit une dégradation de 2.796 milliers d'euros, qui s'explique principalement par le remboursement anticipé de l'emprunt obligataire effectué auprès de Kreos (voir Note 18.2) et la cession de la filiale SuperSonic Imagine Inc. à Hologic pour un prix de 2,7 M€ (voir Note 41), ayant généré une plus value comptable de cession de 524 K€

## 34. Charge d'impôt sur le résultat

Le montant de l'impôt sur le résultat du Groupe est différent du montant théorique qui résulterait du taux d'imposition calculé sur la base du taux d'impôt applicable en France, en raison des éléments décrits dans le tableau ci-après.

Le montant des reports déficitaires disponibles s'élève en base à un montant total de 155,7 millions d'euros dont principalement 150,3 millions d'euros pour l'entité française, 3,1 millions d'euros pour la filiale allemande et 2,3 millions d'euros pour la filiale anglaise. Ces reports déficitaires n'ont pas fait l'objet d'une activation d'impôts différés actifs, en application des principes décrits en Note 3.25.

En France, l'imputation de ces déficits est plafonnée à 50% du bénéfice imposable de l'exercice, cette limitation étant applicable à la fraction des bénéfices qui excède 1 million d'euros. Le solde non utilisé du déficit reste reportable sur les exercices suivants, et est imputable dans les mêmes conditions sans limitation dans le temps.

En milliers d'euros	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Résultat avant impôt	(22 491)	(13 234)
Impôt calculé sur la base du taux d'impôt applicable dans la société mère (34,43%)	(7 744)	(4 556)
Effet d'impôt sur :		
Déficits reportables de la période non activés et actif non constaté sur différences temporaires	8 376	5 272
Crédit d'impôt recherche non assujetti à l'impôt	(715)	(816)
Paievements fondés sur des actions non déductibles	84	77
Imposition forfaitaire de l'établissement en Chine	15	12
Frais d'augmentation de capital imputés sur la prime d'émission	-	-
Autres différences permanentes	-	-
Différences de taux d'imposition	-	72
<b>Charge (produit) d'impôt effectif</b>	<b>16</b>	<b>61</b>

## 35. Résultat par action

### 35.1. De base

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net revenant aux actionnaires de la Société par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice :

	31 déc. 2019	31 déc. 2018
Perte attribuable aux actionnaires de la Société (en milliers d'euros)	(22 508)	(13 294)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	23 549 849	23 364 233
Nombre moyen pondéré d'actions auto-détenues	(107 789)	(96 785)
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le résultat de base par action	23 442 060	23 267 448
<b>Résultat net par action de base (en euros)</b>	<b>(0,96)</b>	<b>(0,57)</b>

### 35.2. Dilué

Les instruments potentiellement dilutifs sont décrits en Note 17 (détail du nombre restant en circulation, ainsi que le nombre exerçable au 31 décembre des deux dernières années). Au cours des périodes présentées, les instruments donnant droit au capital de façon différée (BSPCE, BSA, stock-options, actions gratuites...) sont considérés comme anti-dilutifs car ils conduisent à une réduction de la perte par action. Ainsi, le résultat dilué par action présenté est identique au résultat de base par action.

## 36. Accords de licences

### 36.1. Licences acquises ou prises

Lors de sa création, le Groupe a conclu des accords de licences sur des brevets de base. Lors de la deuxième levée de fonds en 2008, le Groupe a fait l'acquisition des brevets CNRS licenciés lors de sa création, et de la quote-part du CNRS sur les brevets pris en copropriété issus du contrat cadre de collaboration avec le CNRS (contrat 2006 à 2008). Ces accords prévoient également le versement de royalties.

En 2014, la Société a signé un nouvel accord de licence mondiale non exclusive sur l'ensemble du portefeuille de brevets d'un acteur majeur de l'industrie, dans le domaine de l'équipement et des méthodes de l'imagerie médicale par ultrasons.

À ce jour, la Société est engagée au versement de royalties dont le montant est indexé sur une partie de son chiffre d'affaires et dont la charge est comptabilisée en Autres charges d'exploitation.

## 36.2. Licences octroyées

À travers un accord signé le 3 mars 2014, la Société a concédé à un acteur industriel majeur une licence mondiale et non exclusive sur certains de ses brevets. Cet accord est valable au moins jusqu'en novembre 2023, en contrepartie du paiement de redevances étalé sur 2014 et 2015. L'intégralité de ces redevances a été reconnue en « Autres revenus d'exploitation » en 2014. Cet acteur s'est également engagé à ne pas opposer à la Société les brevets dont elle est propriétaire dans le domaine de l'imagerie médicale par ultrasons. La Société a également négocié un accord de licence croisée en 2016 impliquant une licence non exclusive et mondiale de certains de ses brevets à un deuxième acteur industriel majeur.

Depuis, aucune autre licence n'a été octroyée.

## 37. Passif éventuel lié à l'activité courante

La Société a annoncé le 16 mai 2019 avoir signé un accord avec Verasonics mettant ainsi fin aux différentes procédures judiciaires entre les sociétés relatives aux droits de propriété afférents au produit Aixplorer® et le retrait de la plainte déposée par Verasonics, Inc. auprès du tribunal de district des États-Unis pour le district occidental de Washington. Aux termes de cet accord, la Société s'est engagée à verser une indemnité à Verasonics pour un montant total de 5,3 millions euros (en ce compris les frais externes engagés) comptabilisés en Autres charges opérationnelles non courantes au 31 décembre 2019 (voir Note 30).

Suite à cet accord, la Société est autorisée à poursuivre la commercialisation de ses produits novateurs, Aixplorer® et Aixplorer MACH®, exploitant sa technologie révolutionnaire d'élastographie ShearWave™.

## 38. Engagements

### 38.1. Investissements

Les commandes d'immobilisations engagées mais non encore réalisées ne sont pas significatives.

### 38.2. Nantissements donnés

Afin de garantir l'ensemble des obligations prises par la Société au titre du contrat d'emprunt obligataire Kreos Tranches 1 à 3 (voir Note 18.2), la Société avait consenti différentes sûretés à Kreos en cas de survenance d'un défaut (« Event of Default ») qui ne serait pas remédié, et ce jusqu'à la date de paiement complet de toutes les sommes dues au titre du *Venture Loan*. Le 21 août 2019, la Société a conclu un accord de résiliation avec Kreos aux termes duquel, suite au paiement d'une somme d'environ 16,4 millions d'euros, l'ensemble des accords de financement conclus avec Kreos, à savoir le *Venture Loan* de 2017, le *Venture Loan* de 2018 et tous les documents connexes, en ce compris les accords relatifs aux bons de souscription d'actions émis par SuperSonic Imagine, ont été résiliés. Conformément à cet accord de résiliation, SuperSonic Imagine a été définitivement et entièrement libérée de toute obligation envers Kreos Capital V (UK) Ltd. et Kreos Capital V (Expert Fund) L.P. au titre des différents accords de financement et toutes les sûretés consenties ont été levées.

**Nantissement de titres de placement :**

Des titres de placement à hauteur de 158 milliers d'euros ont été nantis au profit de la société BNP Paribas Real Estate à titre de caution sur les loyers des locaux d'Aix en Provence. Ce nantissement a été délivré pour une période de neuf ans et s'achèvera le 30 septembre 2024.

### 38.3. Autres engagements donnés

**Avance remboursable Icare :**

La Société a reçu une avance remboursable Bpifrance pour 863 milliers d'euros au titre du programme Icare, ainsi qu'une subvention à hauteur de 1 775 milliers d'euros.

Le contrat initial stipulait que l'avance sera remboursée en fonction des ventes futures de produits issues du projet, et ce jusqu'à l'exercice clôturant en 2022. Les remboursements pourront donc excéder le montant nominal encaissé.

Au cours de l'exercice 2017, la Société a trouvé un accord avec Bpifrance, financeur de ce programme, notamment sur l'assiette du chiffre d'affaires à considérer pour les versements futurs, dans la mesure où une partie des objectifs initiaux n'ont pas aboutis.

La part des versements à effectuer excédant le montant de l'avance est comptabilisée au bilan pour la partie relative aux intérêts financiers.

La part des versements à effectuer excédant le montant de l'avance est comptabilisée au bilan et correspond à 25% de l'avance remboursable reçue.

**Avance remboursable TUCE :**

Une avance remboursable non rémunérée a été accordée, d'un montant total de 0,4 million d'euros pour le programme TUCE, dont 77 milliers d'euros reçus le 26 juin 2012, 242 milliers d'euros reçus le 1<sup>er</sup> juillet 2015, 27 milliers d'euros le 13 juin 2016 et 61 milliers d'euros le 5 juillet 2017. Les remboursements seront effectués en fonction des ventes futures de produits issues du projet, et pourront donc excéder le montant nominal encaissé, mais en l'absence d'estimation fiable du montant à payer jusqu'en 2023, ce montant n'est pas comptabilisé au bilan.

**Business France :**

Une avance remboursable du programme Export+ santé Cosmétique couvrant les coûts d'enregistrement et de certification dans la limite de 50 % du montant global et de 200 000 euros a été accordée. Ce programme vise à accompagner la croissance des entreprises. Une avance de 15 K€ a été versée le 21 décembre 2016.

Les remboursements ainsi qu'une majoration de 7,5% seront effectués si dans une période de 18 mois à trois ans à compter de la certification, le chiffre d'affaires pour les produits et le pays concernés est égal ou supérieur à deux fois le montant des dépenses que l'avance a contribué à financer.

**Financement par cession de créances :**

Un contrat de mobilisation de créances mis en place en décembre 2016 auprès d'un fonds commun de titrisation, a permis de préfinancer 54% du montant du CIR 2019 au 31 décembre 2019, soit 1,1 M€

### 38.4. Engagements reçus

Le montant des créances clients à la clôture fait l'objet d'une clause de réserve de propriété prévue dans les conditions générales de vente, au bénéfice du Groupe.

Le Groupe bénéficiant du concours de la BPI dans le cadre du financement de ses activités de recherche et développement, a reçu des engagements destinés à financer une partie de ses futurs travaux, qu'il s'agisse de subventions d'exploitation ou d'avances remboursables :

- Les engagements et produits encaissés sur subventions se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Subventions encaissées				Montant de l'aide au Contrat	Solde à recevoir
	Avant 2018	2018	2019	Total Cumulé		
ICARE - OSEO	1 775	354		<b>2 129</b>	2 838	709*
DARMUS- DGA	645			<b>645</b>	645	
CARDIO - ANR	215			<b>215</b>	215	
TUCCIRM - ANR	126			<b>126</b>	126	
Elastobus - OSEO	454			<b>454</b>	454	
TUCE -OSEO	1 208			<b>1 208</b>	1 208	
Micro Elasto - ANR	181			<b>181</b>	186	4
PLIK - OSEO	54			<b>54</b>	133	79
PLIK - Pays d'Aix	25			<b>25</b>	80	55
PLIK - PACA					80	80
BITHUM - ANR	112			<b>112</b>	118	6
IDITOP - OSEO	268	67		<b>335</b>	335	
IDITOP - PACA	219	31		<b>250</b>	250	0
Cartographics - INCA INSERM	133			<b>133</b>	133	
Capacité - BPI SOLUS	197	147		<b>344</b>	408	64
Ultra Fast 4D-ANR	92			<b>92</b>	306	214
RHU STOP AS	80	25		<b>105</b>	203	98
<b>Total</b>	<b>5 783</b>	<b>624</b>		<b>6 407</b>	<b>7 716</b>	<b>1 309</b>

\* *subvention Icare : voir Note 38.3 ci-dessus, le solde de la subvention ne sera probablement jamais acquise.*

- Les engagements reçus relatifs aux avances remboursables se détaillent comme suit :

En milliers d'euros	Solde au 31 déc. 2018	Avances Reçues	Remboursements	Solde au 31 déc. 2019	Montant de l'aide au contrat	Engagements à recevoir
Business France	15			15	200	185 *
ICARE - BPI	1 300			1 300	3 039	1 739
TUCE - BPI	407			407	407	
<b>Total</b>	<b>1 722</b>			<b>1 722</b>	<b>3 646</b>	<b>1 924</b>

\* *Avance conditionnée Icare : voir Note 38.3 ci-dessus, le solde de l'avance ne sera probablement jamais versée.*

## 39. Transactions avec les parties liées

### Rémunération des principaux dirigeants

Les principaux dirigeants sont composés des membres du Directoire et des membres du Conseil de surveillance (jusqu'au 28 mai 2018) et du Conseil d'administration et de la direction générale (depuis le 28 mai 2018), exécutifs et non exécutifs.

Les seuls éléments de rémunération, indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement des fonctions de mandataires sociaux sont décrits ci-après, la Société n'en a pas accordé par ailleurs.

Le Directeur général (Madame Michèle Lesieur) bénéficie sous conditions de performance d'une indemnité de départ en cas de départ contraint de cette dernière, d'un montant maximal correspondant à 12 mois de rémunération brute (fixe et variable) soit 400 000 euros si la totalité des objectifs a été atteint.

L'indemnité n'est pas due en cas de révocation pour faute grave ou lourde (tel que ces termes s'entendent au regard de la jurisprudence de la chambre sociale de la Cour de cassation), de démission, ou encore en cas de possibilité pour le Directeur général de faire valoir ses droits à la retraite.

Les conditions de performance sont appréciées à l'issue de chaque exercice par le Conseil d'administration sur la base des critères susvisés. Les 12 derniers mois pris en compte seront les 12 derniers mois publiés précédant l'événement entraînant le versement de ladite indemnité<sup>5</sup>.

Les rémunérations versées ou à verser sont les suivantes :

En milliers d'euros	2019	2018
Salaires et traitements	462	589
Rémunération (ex jetons de présence)	91	30
Paievements fondés sur des instruments de capitaux propres	244	36
<b>Total</b>	<b>797</b>	<b>655</b>

### **Autres parties liées**

Le Groupe n'a pas de parties liées autre que les membres du Conseil d'administration ainsi que tout membre ou affilié du groupe Hologic (actionnaire majoritaire de la Société).

Les montants relatifs au groupe Hologic dans les comptes clos le 31 décembre 2019 sont les suivants :

- Emprunt Hologic et intérêts courus 34 503 K€
- Intérêts financiers de l'exercice 542 K€

## **40. Evènements postérieurs à la date de clôture**

### **40.1. Fin du mandat de Madame Michèle Lesieur, Directeur général**

Lors de sa réunion du 23 janvier 2020, le Conseil d'administration de SuperSonic Imagine (la « Société ») a décidé de mettre un terme au mandat de Directeur général de Madame Michèle Lesieur. S'agissant des conditions financières liées à la fin du mandat de Directeur général de Madame Michèle Lesieur, la Société a indiqué que :

- la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2019 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros) qui lui reste due au titre d'un rappel de paiement, ainsi que la part fixe de sa rémunération annuelle au titre de l'exercice 2020 (d'un montant annuel brut de 275.000 euros), calculée prorata temporis du 1er janvier 2020 (date du début de l'exercice 2020) au 23 janvier 2020 (date de fin de son mandat), soit un montant brut total de 87.500 euros lui seront versées ;
- les conditions de performances (basées sur le chiffre d'affaires, l'EBIDTA et le niveau de marge) qui en conditionnaient le versement n'étant pas remplies, Madame Michèle Lesieur ne recevra aucune indemnité de départ ;
- Madame Michèle Lesieur a irrévocablement perdu, du fait de son départ, le bénéfice de ses droits liés à l'attribution d'actions gratuites de performance de la Société au titre des tranches non encore acquises (étant rappelé que le nombre total d'actions de performance acquises gratuitement par Madame Michèle Lesieur au 23 janvier 2020 s'élève à 60.000 actions) ;
- le principe et le paiement intégral de son bonus 2019 (d'un montant total brut de 125.000 euros) dû au titre de la réalisation d'une opération de fusion ou d'acquisition de la Société (à

<sup>5</sup> Madame Michèle Lesieur a été révoquée de son mandat de Directeur Général postérieurement à la clôture de l'exercice 2019 (voir ci-dessous pour plus de détails). Le Conseil d'administration ayant estimé que les conditions de performances qui en conditionnaient le versement n'étaient pas remplies (sur la base des informations disponibles), Madame Michèle Lesieur n'a perçu aucune indemnité de départ.

savoir la réalisation en 2019 de l'acquisition du contrôle de la Société par Hologic Hub Ltd.) seront soumis au vote des actionnaires de la Société conformément aux dispositions articles L. 225-37-2 et L. 225-100 du Code de commerce.

Suite à son départ de la Société, Madame Michèle Lesieur a démissionné de l'ensemble des mandats sociaux qu'elle exerçait au sein des filiales de la Société.

Un accord transactionnel a été conclu le 29 janvier 2020 visant à mettre un terme définitif à un litige opposant la Société et Madame Michèle Lesieur suite au départ de cette dernière de son poste de Directeur général. Cet accord transactionnel, conclu dans les conditions prévues aux articles 1103, 1104, 2044 et suivants et 2052 du Code civil, prévoit, d'une part, le versement par la Société d'une indemnité transactionnelle d'un montant brut de 500.000 euros, en contrepartie de quoi Madame Michèle Lesieur renonce à toute réclamation au titre de ses fonctions et de leur cessation et, d'autre part, un engagement de non concurrence de la part de Madame Michèle Lesieur pour une période de 12 mois suivant la cessation complète de toute activité pour le compte de la Société et du Groupe, y compris à titre de consultant, en contrepartie du paiement d'une indemnité mensuelle brute de 8.333,33 euros.

Indépendamment des différents montants qui précèdent, Madame Michèle Lesieur a accepté d'assister la Société en qualité de consultant, dans le cadre d'une mission spécifique distincte des fonctions qu'elle exerçait au sein de la Société, pour une durée de six mois à compter du 1<sup>er</sup> février 2020. Le montant total des honoraires qu'elle touchera à ce titre pour la durée de cette mission est de 50.000 euros HT.

## **40.2. Nomination d'un Directeur général**

Suite au départ du Directeur général, Madame Michèle Lesieur, en date du 23 janvier 2020 avec effet immédiat, Monsieur Antoine Bara, qui était membre du Conseil d'administration de la Société, a été nommé Directeur général de la Société par décision du Conseil d'administration en date du 23 janvier 2020.

Antoine Bara, 48 ans, possède une solide expérience dans les secteurs des logiciels et de la santé, qu'il a acquise tout au long de ses vingt ans de carrière. Il a rejoint le groupe Hologic en 2018 pour diriger les opérations françaises.

Monsieur Antoine Bara ne percevra aucune rémunération au titre de son mandat social.

## **40.3. Avenants au contrat de prêt intitulé « Loan Agreement » entre la société SuperSonic Imagine S.A et la société Hologic Hub Ltd., actionnaire majoritaire**

En date du 12 février 2020, le contrat de prêt intitulé « Loan Agreement » conclu en date du 14 août 2019 entre la société SuperSonic Imagine S.A et la société Hologic Hub Ltd., actionnaire majoritaire, a fait l'objet d'un deuxième avenant visant à supprimer la clause d'exigibilité anticipée qui prévoyait que le prêteur pourrait exiger le remboursement exigibilité anticipé du prêt s'il détenait moins de 90% du capital de SuperSonic Imagine S.A au 12 février 2020. Le prêt conserve ainsi une échéance au 12 août 2024.

La Société et Hologic Hub Ltd. ont conclu le 17 mars 2020 un troisième avenant au contrat de prêt de type « revolving » du 14 août 2019 afin d'augmenter le montant maximum cumulé du contrat de prêt de 50 à 65 millions d'euros.

## 40.4. Conséquences potentielles liées à l'épidémie de Coronavirus (Covid-19)

Dans le contexte d'épidémie de Coronavirus (Covid-19) depuis le début de l'année 2020, il est possible que la Société rencontre des difficultés dans l'approvisionnement des produits qu'elle distribue. À la date d'arrêt des présents comptes consolidés (le 17 mars 2020), il est difficile de prédire et quantifier l'impact de cette épidémie sur les résultats 2020 de la Société.

Les stocks de sécurité en place dans la supply chain permettent d'absorber des perturbations de quelques semaines mais la Société ne peut exclure des ruptures d'approvisionnement si les mesures de restriction de circulation des personnes et des biens se maintiennent ou étaient étendues dans le monde au-delà de quelques semaines. Une analyse systématique des risques d'approvisionnement liés aux fournisseurs est en cours. Dans l'hypothèse où une rupture significative d'approvisionnement se matérialiserait, la Société pourrait être en mesure d'actionner les clauses contractuelles de force majeure pour limiter les litiges en cas de retard de livraison avec ses clients. En fonction des éventuels retards d'approvisionnement constatés, et une fois la situation stabilisée, la Société et ses partenaires auraient la capacité de mettre en œuvre un plan de rattrapage de la production, le cas échéant, afin de rattraper le retard pris dans les livraisons des commandes. Ce rattrapage pourrait toutefois induire des coûts opérationnels non prévus (heures supplémentaires, transport express).

Dans ce contexte, depuis le début de l'année 2020, le Groupe a déjà constaté un recul de son activité en France et en Chine. En ce qui concerne la capacité à livrer, à ce jour, les flux logistiques restent actifs, bien que les temps de transit puissent être augmentés de quelques jours. A court terme, la Société est peu exposée du point de vue de la facturation des commandes, celle-ci se faisant lors de l'expédition (Ex Works).

Cette épidémie impactant de plus en plus de pays dans le monde, les sociétés du Groupe pourraient voir leur chiffre d'affaires, leur rentabilité et leur situation de trésorerie affectée.

Le management de la Société surveille étroitement l'évolution de l'épidémie dans chacune des zones géographiques concernées et applique toutes les mesures requises pour protéger ses collaborateurs, clients et partenaires (participant ainsi à l'effort mondial visant à limiter la propagation du virus). La plupart des activités, y compris les activités de R&D, sont dorénavant réalisées en télétravail. En parallèle, la Société a engagé toutes les mesures de prévention sanitaire pour poursuivre les activités logistiques essentielles permettant la distribution et l'expédition de commandes. Afin de faire face à la période de confinement décrétée par les autorités, la Société a déjà commencé à avoir recours à des mesures de chômage partiel.

Dans un contexte économique incertain, la Société met en œuvre toutes les actions nécessaires pour protéger le Groupe face à ce nouvel environnement.

La situation de trésorerie du groupe SuperSonic (renforcée grâce au prêt « revolving » conclu entre Hologic Hub Ltd. et la Société d'un montant cumulé maximum de 65 millions d'euros) devrait permettre au Groupe d'être en mesure de faire face aux incertitudes liées à l'épidémie en cours.

Cependant, le Groupe n'est pas en mesure d'assurer qu'il ne sera pas plus sérieusement impacté, notamment au regard des mesures étendues de confinement en France et dans les autres pays où le Groupe est présent (notamment aux Etats-Unis).

## 41. Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019, comprennent les comptes de SuperSonic Imagine, la société mère, ainsi que ceux des entités suivantes :

Pays	Société	31 déc. 2019	31 déc. 2018
France	SuperSonic Imagine	Société-mère	Société-mère
Etats-Unis	SuperSonic Imagine Inc.	0%	100%
Royaume-Uni	SuperSonic Imagine Ltd.	100%	100%
Allemagne	SuperSonic Imagine Gmbh	100%	100%
Italie	SuperSonic Imagine Srl	100%	100%
Chine	Supersonic Imagine (Shanghai) Medical Devices Co. Ltd.	100%	100%
Chine	SuperSonic Imagine (H.K) Limited	100%	100%

Au cours des deux derniers exercices, le Groupe n'a procédé à aucune acquisition de société.

Il n'existe aucune restriction au contrôle de ses filiales, détenues à 100% et totalement contrôlées par la société mère.

Les comptes statutaires de la filiale anglaise SuperSonic Imagine Ltd. ne seront pas audités pour leur clôture annuelle en date du 31 mars 2020. En effet, la Société va invoquer l'exemption d'audit au Royaume-Uni, conformément au S479A of the Companies Act 2006, dont elle peut bénéficier dans la mesure où les comptes de la filiale SuperSonic Imagine Ltd. sont consolidés dans les présents états financiers, qui font l'objet d'un audit par les auditeurs du Groupe.

Le 27 décembre 2019, la Société a procédé à la cession de la totalité des actions de sa filiale située aux Etats-Unis SuperSonic Imagine Inc. et d'une créance de la Société sur SuperSonic Inc., à la société Hologic Inc., société de droit américain détenant l'intégralité du capital et des droits de vote de la société Hologic Hub Ltd. (actionnaire majoritaire de la Société), pour un prix de cession de 2 718 K€ encaissé en numéraire avant la clôture de l'exercice. La trésorerie existante dans la filiale à la date de cession s'élevait à 249 K€. Le résultat de cession enregistré sur l'exercice 2019 en résultat financier s'élève à +524 K€ (voir Note 33), incluant pour (641 K€) des différences de conversion recyclées en résultat (voir Section 4.1, Etat du résultat global consolidé de la Section 4 (Etats financiers consolidés et annexes)). La filiale américaine a été consolidée dans les comptes du groupe jusqu'au 27 décembre 2019 et a contribué à hauteur de 3 658 K€ de chiffre d'affaires et (2 004 K€) de perte nette sur l'exercice clos le 31 décembre 2019, avant élimination des intragroupes réciproques.

Le bilan simplifié de la filiale cédée à la date de cession se présentait comme suit :

En milliers d'euros	27 déc 2019
Immobilisations corporelles	8
Stocks	550
Clients et comptes rattachés	1 254
Autres actifs courants	64
Trésorerie et équivalents de trésorerie	249
<b>Total de l'actif</b>	<b>2 125</b>
Total des capitaux propres	(21 306)
Compte courant intragroupe	22 761
Fournisseurs et dettes rattachées	100
Autres passifs courants	570

Cette filiale, créée en mars 2007 dont le siège social se situait à Weston (Floride – États-Unis d’Amérique), avait pour activité principale d’assurer l’activité commerciale sur le territoire américain ainsi que des activités de marketing pour la Société. Cette filiale comptait neuf collaborateurs au 31 décembre 2018.

La cession de cette filiale est une décision qui a permis de monétiser une créance dont le remboursement était incertain et d’améliorer la performance commerciale globale du Groupe dont la Société et Hologic Inc. font partie, étant précisé que la filiale cédée, SuperSonic Imagine Inc., connaissait régulièrement des pertes. Cette cession fait plus généralement sens d’un point de vue commercial et organisationnel pour les raisons suivantes :

- La Société a été obligée de soutenir financièrement SuperSonic Imagine Inc. chaque année (qui connaissait régulièrement des pertes), en épuisant des ressources qui auraient pu être utilisées autrement par la Société ; et
- SuperSonic Imagine Inc. a éprouvé des difficultés à pénétrer pleinement dans le marché américain des produits d’échographie, alors qu’Hologic est leader sur le marché américain de l’imagerie mammaire et dispose de ressources significatives pour agir en tant que distributeur américain de la Société.

Les huit salariés de SuperSonic Imagine Inc. ont été intégrés au groupe Hologic et ont désormais accès aux outils et aux ressources qui sont à la disposition de tous les représentants commerciaux et spécialistes cliniques du groupe Hologic ; ces ressources, associées à une équipe de vente renforcée, amélioreront la croissance de la Société en tant que fabricant et distributeur de produits d’échographie.

## 42. Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant en charge au compte de résultat de l’exercice se décomposent comme suit :

Honoraires des Commissaires aux Comptes En € H.T	Ernst & Young et Autres	AresXpert Audit	Ernst & Young et Autres	AresXpert Audit
	Exercice clos le 31 décembre 2019		Exercice clos le 31 décembre 2018	
Certification des comptes individuels et consolidés et examen limité	84 000	35 500	88 000	37 000
Services autres que la certification des comptes	16 614	-	26 105	4 000
<b>Total</b>	<b>100 614</b>	<b>35 500</b>	<b>114 105</b>	<b>41 000</b>